

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES HAUTS
PLATEAUX

COMMUNE DE BAHAM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

UPPER-PLATEAU
DIVISION

BAHAM COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

**Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les
secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de
l'éducation et des services communaux**



Un paysage de la commune de Baham



L'édifice de la commune de Baham

Réalisé par : Alliance Franco-Camerounaise Dschang (AFC_Ds)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en
collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES CARTES	11
PREFACE.....	12
RESUME EXCECUTIF	13
INTRODUCTION GENERALE	16
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	18
I.1 Champ géographique et populations cibles	18
I.2 Plan de sondage	18
(i) Taille et répartition de l'échantillon	18
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages.....	19
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage	19
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	20
I.4 Collecte et analyse des données.....	21
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAHAM	24
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	29
II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles.....	31
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	39
III.1 Description de la population enquêtée	39
III.2 Approvisionnement en eau potable.....	40
III.3 Services de santé	55
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	59
III.4 Services de l'éducation	63
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation.....	72
III.5 Fourniture des services communaux.....	73
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE.....	81

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	82
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	86
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	94
BIBLIOGRAPHIE.....	100

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFC	Alliance Franco-Camerounaise
APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAPI	Computer Assistant Personal Interviewing
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique ou « Citizen Reporting Cards » dit Scorecard.
CCAP2	Deuxième enquête de Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Cadre Communal Chargé du Développement
COGE	Comité de Gestion
COGES	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DDMINEE	Délégué Départemental du Ministère de l'Eau et de L'Energie
DSCE	Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FOSA	Formation Sanitaire
INS	Institut National de la Statistique
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de L'Energie
MINEFOP	Ministère de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère de l'Enseignement Secondaire
ODD	Objectifs de Développement Durable

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif
RGPH	3eme Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SND30	Stratégies Nationales de Développement 2030
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
UPE	unités primaires d'échantillonnage
ZD	zones de dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Baham	22
Tableau 2.1 : Répartition de la population par tranches d'âge et par village/ Quartier	26
Tableau 2.2 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune.....	31
Tableau 2.3 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	33
Tableau 2.4 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	35
Tableau 2.5 : Inventaire des services communaux	37
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe.....	39
Tableau 3.2 : Utilisation d'une source d'eau publique	42
Tableau 3.3 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	43
Tableau 3.4 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	47
Tableau 3.5 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	48
Tableau 3.6 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	49
Tableau 3.7 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	51
Tableau 3.8 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	51
Tableau 3.9: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	54
Tableau 3.10 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	57
Tableau 3.11 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	59
Tableau 3.12 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	60
Tableau 3.13 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	62

Tableau 3.14 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.....	64
Tableau 3.15 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	65
Tableau 3.16 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	66
Tableau 3.17 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement	67
Tableau 3.18 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle...	68
Tableau 3.19 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence et raisons de la non-participation.....	69
Tableau 3.20 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	70
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	71
Tableau 3.22 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	72
Tableau 3.23 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	73
Tableau 3.24 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	74
Tableau 3.25 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal.....	76
Tableau 3.26 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	79
Tableau 3.27 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	80
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	80
Tableau 3.28 : SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS A BAHAM	82
Tableau 3.29 : PLAN D' ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L' ACTION	

PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS	86
--	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	40
Graphique 3.2 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	41
Graphique 3.3 : Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique.....	41
Graphique 3.4: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	43
Graphique 3.5 : Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	44
Graphique 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	45
Graphique 3.7 : Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois.....	46
Graphique 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	47
Graphique 3.10: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	50
Graphique 3.11 : Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	52
Graphique 3.12 : Raisons de la non satisfaction.....	53
Graphique 3.13 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	55
Graphique 3.14 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	56
Graphique 3.15 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	57
Graphique 3.16 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	58
Graphique 3.17 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé	

dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	60
Graphique 3.18 : Pourcentage des enfants scolarisés dans la commune	63
Graphique 3.19 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	64
Graphique 3.20 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	70
Graphique 3.21 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	77
Graphique 3.22 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la commune dans la Région de l'Ouest et le Département des Hauts-Plateaux	25
---	----

PREFACE

La recherche du bien-être des populations locales est cœur de tout système décentralisé. Ceci est rendu possible grâce à la combinaison des interactions entre les structures verticales du gouvernement, une grande participation du public et la dévolution des pouvoirs aux autorités locales dotées d'une responsabilité envers les populations locales. C'est ce à quoi aspire le Gouvernement Camerounais à travers l'appui aux Collectivités territoriales décentralisées. Dans cette optique, un grand nombre d'actions sont menées dans les Communes, dans des secteurs aussi variés que l'hydraulique, la santé, l'éducation, les services communaux et j'en passe.

Les objectifs de développement local seraient largement atteints, si les populations destinataires faisaient bon usage des opportunités que représentent les services publics ainsi mis à leur disposition.

L'étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique menée dans la commune de Baham a permis de recueillir auprès des populations leur perception des services publics, afin d'apprécier l'efficacité de l'action publique et d'envisager une plus grande implication de celles-ci dans la gestion des infrastructures et services mis à leur disposition.

Au cours de cette étude, vous avez apprécié, critiqué et exprimé vos attentes des services publics de notre commune. Le présent rapport renferme votre perception et vos attentes, ainsi qu'un plan d'action négocié dans la perspective des changements que nous avons tous souhaités.

En termes de perception, vous avez relevé un certain nombre de besoins réels certes, mais vous avez également eu des réactions qui relèvent de votre ignorance des actions, des projets et des opportunités qui vous sont offertes dans la commune. Une meilleure communication sur les actions réalisées et à venir permettra de corriger cette situation.

Le plan d'action négocié qui figure dans ce rapport a pris en compte les attentes exprimées et envisage de lendemains meilleurs dans notre commune pour le bien-être de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Que vive le Cameroun !

RESUME EXCECUTIF

La Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996 a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire et sportif. Ce processus de décentralisation s'est renforcé par la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées qui fixe les lois applicables aux communes et aux régions. Ainsi, en matière de transfert de compétences cette loi définit en son titre II, en particulier aux articles 157, 160 et 161 respectivement l'exercice des compétences en eau, santé et éducation, alphabétisation et formation professionnelle.

Par ailleurs, pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Et pour faire participer les bénéficiaires à leur développement, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard.

Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été sélectionnés pour l'accompagnement du PNDP dans cette mission. L'OSC AFC s'est occupée du lot 1 de la région de Ouest qui regroupe un ensemble de Sept Communes, à savoir : Baham, Bafang, Bana, Banwa, Bakou, Bandja et Bazou.

Les objectifs spécifiques se déclinent en quatre points :

- Recueillir auprès des populations et des sectoriels l'existence des biens et services et des infrastructures dans les secteurs susmentionnés ;
- Recueillir aussi d'éventuels dysfonctionnements et les insuffisances des services rendus par ces infrastructures, biens et services ;
- Obtenir les attentes des populations ;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes :

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon ;

- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats obtenus ont révélé l'état de non satisfaction des populations et les attentes dans les 4 secteurs.

Dans la Commune de Baham, les perceptions des services publics par les populations étaient celles qui suivent.

Dans le secteur de l'hydraulique,

La proportion de la population qui est non satisfaite est de 84,1%. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau et l'éloignement des points d'eau par rapport à certains ménages. Le défaut ou la lenteur de la réaction dans la maintenance en cas de panne sont également incriminés, mais dans une moindre proportion. Les axes de changement qui découlent du constat ci-dessus sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la gestion durable des infrastructures en eau.

Dans le secteur de la santé,

Parmi les ménages ayant recouru aux soins dans les centres publics, peu sont satisfaites. La population urbaine est non satisfaites par rapport à celle rurale (son niveau de satisfaction est estimé à 31,33% contre 20,59%). Les raisons de la non satisfaction sont nombreuses. Par ordre de prépondérance, nous pouvons noter la Mauvaise qualité des services offerts, l'Absentéisme du personnel, l'Insuffisance des équipements et le Coût élevé de l'accès aux soins de santé. Pour ce qui est du milieu rural, l'Insuffisance de médicaments, l'Insuffisance des équipements, le Coût élevé de l'accès aux soins de santé et l'éloignement des formations sanitaires sont par ordre d'importance les problèmes les plus récurrents. Selon la population, les actions à envisager pour l'amélioration du service en soins de santé sont principalement liés à la mise en place des formations sanitaires supplémentaires et à l'extension, la ré-habitation et l'équipement de celles existantes. Le plaidoyer pour de telles actions est orienté vers les ONG, la commune et l'Etat.

Dans le secteur de l'éducation,

La proportion de la population non satisfaite s'élève à 2,22% pour la maternelle, 9,20% pour le primaire et 9,52% pour le secondaire. Les principales raisons de la non satisfaction sont les coûts élevés de la scolarité, l'éloignement des établissements et la non distribution du manuel scolaire. Les causes de moindre importance, mais non négligeables sont le manque lié au personnel et l'insuffisance des salles de classes confortables. Les axes de changement qui découlent des perceptions et des attentes des populations sont l'amélioration de l'offre en personnel, en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et la Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle.

Par rapport aux services communaux,

La proportion de la population non satisfaite est de 16,82%. Les principaux facteurs incriminés la Méconnaissance des actions menées par la commune et la Non information des populations de la gestion communale. La lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et les manquements liés au personnel de la Commune constituent des causes de la non satisfaction de moindre envergure. Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale.

INTRODUCTION GENERALE

La décentralisation constitue un processus de gouvernance au cours duquel, les pouvoirs administratifs, fiscaux et politiques sont officiellement transférés des niveaux centraux vers des entités administratives inférieures. Elle implique des interactions entre les structures verticales du gouvernement, une grande participation du public et que les pouvoirs de décision soient dévolus aux autorités autonomes et dotées d'une responsabilité envers les populations locales. Par conséquent, elle constitue un instrument de renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne à la gestion des affaires locales.

La décentralisation est devenue une option politique largement répandue en Afrique même si l'importance du transfert des pouvoirs et de compétences reste très variable dans le temps et d'un pays à un autre. Au Cameroun, alors qu'elle est née de la double colonisation française et britannique, dans la décennie 1920 avec la création des « Native Authorities », et s'est renforcé en 1941 avec la mise en place des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé, son évolution la plus prometteuse reste celle du millénaire actuel. En effet, après la constitution du 18 janvier 1996 qui fait de la République du Cameroun est un « Etat unitaire décentralisé », s'en est suivi plusieurs lois sur la décentralisation dès l'aube de ce second millénaire. Il s'agit des lois de 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, celle fixant les règles applicables aux communes et celle fixant les règles applicables aux régions. Ces dernières ont été modifiées et complétées par la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) qui permet d'harmoniser plusieurs règles applicables aux régions et aux communes. D'après cette succession de lois, la décentralisation représente au Cameroun tout acte à travers lequel, l'Etat transfert légalement aux CTD des compétences particulières et des moyens appropriés, ceci dans le but de promouvoir le développement, la démocratie et la bonne gouvernance locale.

L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement local en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs problèmes. Bien plus, la forte participation du public dans la prise de décision locale permet d'apparier des services sociaux et décisions publiques aux besoins et aux aspirations locaux et d'accroître l'équité dans l'utilisation des ressources publiques. Elle se traduit dans la loi n°2019/024 par la possibilité que le gouvernement a donnée aux autorités des CTD de rendre l'ensemble de leurs

plans actions disponible aux citoyens à travers leurs sites électroniques et en leurs sièges ; et de mettre sous pieds les comités de quartier et de village concourant à la réalisation des objectifs des CTD.

Dans ce contexte, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise l'amélioration de la qualité des services dans les secteurs à travers une appréciation des biens et services d'investissement public par les populations, dans le but d'assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reporting Cards » dit Scorecard.

Le présent rapport qui donne les résultats du Scorecard est divisé en six parties. Il a débuté par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente la synthèse méthodologique de l'enquête, tandis que le Chapitre II aborde la présentation de la Commune, l'offre publique de Biens et Services en contexte de décentralisation et l'analyse de cette offre de Biens et Services dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services Communaux. Le Chapitre III présente les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

1.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 18 quartiers/villages de la commune de Baham. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

1.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 328 ménages dans la Commune de Baham. Cette enquête s'appuie sur 13 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 25 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Cet échantillon de 328 ménages enquêtés dans la commune de Baham a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

1.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service

rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

1.4 Collecte et analyse des données

La collecte des données dans la commune de Baham est rendue possible grâce au concours de l'Organisation de la Société Civile (OSC) nommée Alliance Franco-Camerounaise de Dschang (AFC-Ds) qui s'est attelée dans l'application du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles. Cette OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents

enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'AFC-Ds et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 13 au 19 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Baham

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	2277	Baham centre	31	3	0	4	Forte proximité avec les infrastructures
2	2278	Nylon	27	0	0	0	Forte proximité avec les infrastructures
3	2279	Baham centre	34	3	0	0	Forte proximité avec les infrastructures
4	2280	Kamwouom	34	2	0	0	
5	2281	Denshen	38	1	0	0	
6	2282	-	-	-	-	-	Non cartographiée
7	2283	Demgo	17	4	0	0	Population qui attend

							activement les résolutions de ce projet
8	2284	Bahiala	26	3	2	0	
9	2285	Djhemgheu	29	0	0	0	
10	2286	-	-	-	-	-	Non cartographiée
11	2287	Bapi	1	0	0	0	
12	2288	Chengne	36	1	0	0	Grappe regroupant deux zones opposées
13	2289	Baho	31	2	0	0	
Total			304	19	2	4	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'AFC-Ds, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAHAM

II.1 Présentation de la commune

II.1.1 Situation administrative et historique

La commune de Baham a été créée comme commune mixte au lendemain de l'indépendance du Cameroun, plus précisément le 19 décembre 1962. A travers le décret N°77/203 du 29 juin 1977, elle devient une commune d'arrondissement, puis commune en 1992. Elle est située dans la région de l'Ouest, à 20 km du chef-lieu régional Bafoussam et à 250 km de Douala. Elle s'étend sur 82 km² de superficie traversée par la route nationale 5 (axe Douala-Bafoussam), partage ses frontières avec cinq autres communes camerounaises (Bandjoun, Bayangam, Bamendjou, Batié et Bangou) et est formée par un ensemble de 16 villages, 02 quartiers et 01 groupement. Il s'agit du Centre Commercial, Centre Administratif, Baghom, Cheffou Bahiala, Chengne, Baho, Demgo, Babamedjo, Djengheu ; Baham, Kaffo, Bapi, Lagweu, Batossouo et Mboukue.

Baham chef-lieu de l'arrondissement qui porte le même nom est administré par un Sous-préfet assisté dans ses fonctions par des chefs traditionnels de 2ème et 3ème degré, tous auxiliaires de l'administration. A sa création, la commune de Baham a d'abord été dirigée par un Administrateur municipal nommé par le Gouvernement de la République du Cameroun à travers le Ministre de l'intérieur de l'époque. Après l'adoption en 1992 du principe d'un maire élu pour les communes à travers la loi n° 92-002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, elle verra à sa tête la succession de plusieurs maires dont on en compte neuf (09) aujourd'hui.



II.1.2 Situation démographique

La Commune de Baham a une population estimée à 32 000 habitants d'après le Budget communal 2020 et 29 453 habitants d'après le 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) du Cameroun de 2005 (en appliquant un taux d'accroissement de 2,4% par an). Soit une densité de 359 habitants/km² et constituées majoritairement des Bamiléké (près de 80%) et une firme minorités des autres groupes ethnies y compris les étrangers et déplacés venant d'horizon divers (20%) et prioritairement du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette population essentiellement rurale est inégalement répartie entre les villages/quartiers, avec une forte densité au centre commercial (voir tableau).

Tableau 2.1 : Répartition de la population par tranches d'âge et par village/ Quartier

villages/quartiers	population totale	masculine	féminine	rapport de masculinité	Nourrissons (0-35 mois) (10,7%)	Population cible du PEV (0-59 mois) (16,9%)	population d'âge préscolaire (4-5 ans) (6,3%)	population d'âge dans le primaire (6-14 ans) (23,4%)	Adolescents (12-19 ans) (18,5%)	population jeunes (15-34 ans) (34,7%)
Centre administratif	2270	1052	1218	86,37	243	113	143	531	420	788
Centre commercial	3158	1506	1652	91,16	338	534	199	739	584	1096
Total Espace Urbain	5428	2558	2870	89,13	581	917	342	1270	1004	1884
Baghom	1241	569	672	84,67	133	210	78	290	230	431
Bahiala	1079	452	627	72,09	115	182	68	252	200	374
Baho	813	351	462	75,97	87	137	51	190	150	282
Bamedjo	1125	526	599	87,81	120	190	71	263	208	390
Banka	1661	750	911	82,33	178	281	105	389	307	576
Bapi	673	285	388	73,45	72	114	42	157	125	234
Batossouo	1588	738	850	86,82	170	268	100	372	294	551
Cheffou	1616	749	867	86,39	173	273	102	378	299	561
Chengne	1744	754	989	76,24	187	295	110	408	323	605
Demgo	1371	560	811	69,05	147	232	86	321	254	476
Djengheu	1410	638	772	82,64	151	238	89	330	261	489
Kaffo	1172	491	681	72,10	125	198	74	274	217	407
Lagweu i	2814	1199	1615	74,24	301	476	177	658	521	976
Mboukue rural	1428	630	798	78,95	153	241	90	334	264	496
Ngougoua	1794	753	1042	72,26	192	303	113	420	332	623
Poumze	2496	1079	1417	76,15	267	422	157	584	462	866
Total commune	29453	13082	16371	79,90	3151,471	4706,491	1855,539	6892,002	5448,805	10220,191

Source : extrait du PCD

II.1.3 Situation géographique

La commune de Baham est caractérisée par une diversité de caractéristiques géographiques. Son climat est de type équatorial, caractérisé par l'alternance entre saison sèche (allant de la mi-novembre à la mi-mars) et saison des pluies (de la mi-mars à la mi-novembre). La température annuelle moyenne se situe entre 22 et 28°C. Les précipitations annuelles oscillent entre 1500 et 2000mm. Les pluies se concentrent le plus souvent entre les mois de Mars et de Novembre avec de fortes pointes en Juillet, Août et septembre. Le taux d'hygrométrie (humidité) est élevé avec des brumes matinales et le brouillard crépusculaire, surtout pendant

la saison sèche. La température monte de manière vertigineuse entre décembre et février et chute de manière sensible entre juin et septembre.

Le relief de Baham est composé de plateaux, de collines et de quelques bas-fonds. Ce relief très peu accidenté ne constitue aucune entrave à l'expansion urbaine et à la pratique des activités agricoles. On note d'ailleurs une intense activité agricole notamment dans les bas-fonds particulièrement en saison sèche.

En ce qui concerne les sols, ses caractéristiques proviennent principalement des données de la Délégation d'Agriculture de l'Arrondissement de Baham. Ses sols sont dans l'ensemble de type rouge ferralitique et parfois latéritique. Il est assez pauvre. Ceci entraîne comme conséquence la faiblesse des rendements agricoles, d'où la nécessité de recourir au système de fertilisation. Toutefois, on observe par endroit des zones de bas-fonds avec des sols assez fertiles dus aux dépôts d'humus suite à l'érosion pluviale.

Le territoire de Baham est arrosé par de nombreux ruisseaux qui y prennent leur source. Ces ruisseaux par endroit servent de lieu pour la lessive et parfois pour l'approvisionnement en eau de boisson. Les débits sont faibles et les ruisseaux tarissent en saison sèche. Cette situation rend difficile l'accès à l'eau pour tout usage.

La Flore se distingue par une végétation arbustive par endroit, composée des arbustes telles que, les eucalyptus, les manguiers, les avocats, les kolatiers, etc., et herbacée avec notamment la présence de l'Impérata cylindrica et des fougères. On note aussi la présence de bosquets et galeries forestières en destruction et des forêts sacrées. Le bois est utilisé pour le chauffage et dans les chantiers de construction. Sa coupe est anarchique et se fait avec peu de souci par rapport au reboisement des espaces détruits. On peut également observer sur le territoire communal la présence d'une forêt communautaire d'eucalyptus Saligna qui date de l'époque coloniale.

La faune à Baham est constituée des rats et perdrix. Ces animaux font l'objet d'une chasse effrénée et régulière depuis plusieurs années et sont menacés de disparition.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Sur le plan culturel, Baham est formé de deux principaux groupes ethniques que sont : les Bamilékés et les Anglophones. On remarque aussi la présence d'autres groupes ethniques tels les Bamoun, les Bétis, les Haoussa et Bororos etc. Ces allogènes se sont installés sur le territoire communal pour des raisons diverses : la pratique des activités agropastorales, l'exercice des

fonctions administratives, le mariage et la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Ces groupes ethniques se côtoient mutuellement dans un climat empreint de paix, d'entente et d'amour. Les populations de la commune de Baham sont pour la plupart à forte obédience chrétienne, le catholicisme et le protestantisme étant les religions les plus répandues. Toutefois, on constate par ailleurs une faible communauté musulmane et une propension de la population l'animiste. Ainsi observe-t-on en plus des chapelles chrétiennes, de nombreux lieux sacrés où l'on se rend pour vouer un culte aux ancêtres à travers les offrandes.

Sur le plan social, la Commune de Baham est structurée en un seul groupement assisté directement par les notables et les chefs de villages ou chefs de quartiers. Les notables sont organisés en deux (02) sociétés secrètes : le groupe des 7 notables et le groupe des 09 notables. Les chefs de villages ou les chefs de quartiers sur plan traditionnel rendent compte directement au chef supérieur du groupement. Ces chefs sont de deuxième degré (Chef supérieur BAHAM) et de troisième degré rendent compte au sous-préfet. Baham compte 16 chefferies de troisième degré. Toutes ces chefferies (villages/quartiers) ont fait l'objet d'une unité de planification.

Sur le plan économique, bien que formée des trois secteurs que compte une économie, la commune de baham est fortement dominée par l'agriculture. Favorisée par des conditions pédologiques et climatiques du milieu, elle se caractérise par l'association des cultures et sa diversification notamment avec la pratique des cultures maraîchères (tels les choux, le poireau, le poivron, l'oignon, la tomate, le persil...), des cultures dites vivrières (à l'instar de la pomme de terre, du maïs, du macabo, du haricot, du bananier plantain, de l'igname, de la patate douce, ...) et les cultures de rente comme le café et l'avocat. La grande partie des produits récoltés est destinée à l'alimentation de la famille. Les producteurs n'écoulent sur le marché que le reliquat de leur récolte. Chacun de ces produits est cultivé dans presque tous les villages de la commune. La culture du maïs, du haricot, du macabo, de la banane plantain, de l'arachide est répandue sur toute l'étendue du territoire communal.

Au regard de la superficie cultivée et estimée par hectare (ha), les estimations par ordre d'importance se classent de la manière suivante: le haricot (1200 ha), maïs (1000 ha), macabo (200 ha), pomme de terre (90 ha), taro (90 ha), arachides (90 ha), choux (70 ha), piment (20 ha), le manioc (10 ha), la tomate (10 ha), le café arabica (10 ha), igname (5 ha), avocat (5 ha) et morelle noire (2 ha). En prenant en compte le tonnage des produits récoltés, la liste de ces cultures du plus important au moins important se présente comme suit : maïs (2500 t), macabo (2000 t), le haricot (1800 t), choux (1400 t), pomme de terre (1350 t), taro (900 t), la tomate

(300 t), manioc (150), arachides (135 t), avocat (100 t), igname (60 t), Morelle noire (20 t), piment (20 t) et café arabica (10 t). Au regard du rendement de toutes ces cultures, il apparaît que la tomate possède le rendement le plus élevé à l'hectare (30 t/ha). Après elle, suivent les autres cultures agricoles comme les choux et l'avocat (20 t/ha), les pommes de terre (15 t/ha), l'igname (12 t/ha), le macabo et le taro (10 t/ha). Le piment et le café arabica occupent les dernières places (1 t/ha). Ces rendements sont obtenus majoritairement sur des parcelles individuelles au détriment des champs collectifs peu nombreux. L'agriculture céréalière, du macabo, du taro, des choux ou de la pomme de terre occupent une place importante par ses superficies considérables (1000 ha pour le maïs, 1200 ha pour le haricot, 200 pour le macabo, 90 pour le taro, 90 pour la pomme de terre et 70 pour les choux).

A côté de cette activité principale, l'élevage reste aussi non négligeable. Les populations se livrent à plusieurs types d'élevage : la porciculture, l'élevage des caprins, de la volaille et des poulets pondeuses, la cuniculture, l'apiculture, élevage des escargots... Les bassins de productions diffèrent d'une espèce à une autre. Par exemple, les ponceuses sont plus produites à Banka, Kaffo, Baham centre ; les porcins modernes beaucoup plus à Chengne, Kaffo, Ngougoua, Banka, Demgo. Par contre, il convient de préciser que l'élevage porcin traditionnels, des poulets traditionnels, des cochonnes dindes, et des caprins s'observe partout dans la Commune de Baham. L'élevage des abeilles particulièrement à Ngougoua, Chengne, Baho, Banka, Bapi. L'élevage des escargots à Baho, Bapi, Baham centre. Ces animaux servent à la fois de source de protéine animale et de revenu pécuniaire. L'élevage du petit bétail a généralement lieu autour des ménages, dans les champs ou des espaces non cultivés où il bénéficie de la présence des pâturages. Ces pâturages poussent seuls et aucun effort n'est entrepris pour améliorer leur qualité. Le brûlis demeure dans la commune, la méthode à laquelle les éleveurs ont recours pour leur régénération.

Les activités secondaire et tertiaire ne constituent qu'une part marginale de l'économie de la commune. L'activité secondaire se résume à l'exploitation artisanale des carrières de pierres et l'artisanat (fabrication des meubles en bois, confection de vêtements). Quant au secteur Tertiaire, il est constitué de plusieurs activités du commerce, de la finance, distribution des produits pétroliers, le Transport interurbain, le sport Garage motocyclettes, Menuiserie, enseignement, service administratif etc.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Bien que la décentralisation soit pour le Cameroun un héritage colonial important, les avancées notoires en matière de décentralisation ont été le plus observées dans la décennie 1990 et à l'aube du deuxième millénaire. Le modèle camerounais, axé sur la gestion d'une CTD par un conseil municipal ou régional remonte à la période d'entre les deux guerres mondiales alors qu'il était encore sous administrations britannique et française. Ainsi, entre 1920 et 1930, sont créées les « Native Authorities », première forme de municipalisation. Ce processus s'est renforcé en 1941 notamment avec la création des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé et par plusieurs relatives à la désignation des administrateurs locaux.

Depuis la constitution de 1996 qui établit le Cameroun comme étant un État unitaire décentralisé, la décentralisation camerounaise a connu un tournant important, conduit certainement par les effets néfastes de la crise socio-économique et politique vécu pendant la décennie. Cette constitution a servi de base à la mise en place de plusieurs corpus juridiques permettant de renforcer le mécanisme de décentralisation. La Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, la Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, faisant de ces dernières des entités décentralisées de base de l'État, la Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions et la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette dernière constitue une évolution importante dans la mesure où elle définit plusieurs compétences en matière de capital humain, de l'eau, de la santé et des services transférés tant aux communes qu'aux régions. Les régions étant récentes, nous accorderons ici une attention aux compétences communales qui sont inscrites au titre II de ladite loi. Cette loi prévoit pour chaque commune, qu'en plus de la gestion et de la surveillance des services communaux, elle doit également exercer ces compétences transférées.

Dans la loi n°2019/024 de 2019 les compétences de capital humain transférées aux communes sont définies dans l'article 161 de la section I du chapitre III. Elles sont liées à l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Ainsi, en matière d'éducation, les communes doivent exercer les compétences suivantes :

- Création, conformément à la carte scolaire, gestion, équipement, entretien et maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Recrutement et prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles ;
- Acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;

- Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière alphabétisation :

- Exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme en relation avec l'administration régionale ;
- Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs

En matière de formation technique et professionnelle, la commune se doit :

- D'élaborer un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- D'élaborer un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- Participer à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

Les compétences de santé transférées aux communes sont définies dans l'article 160 de la section unique du chapitre II. Il s'agit de :

- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, Conformément à la Carte sanitaire ;
- Recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne l'approvisionnement de la commune en eau, la loi n°2019/024 de 2019 prévoit en son chapitre I, section II que l'alimentation en eau potable et la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles relève de la responsabilité de la commune.

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Tableau 2.2 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de

							gestion fonctionnel	
	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN
Puits avec pompe à motricité humaine	03	03	00	00	00	00	00	00
Puits avec pompe électrique	01	01	00	00	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	03	03	03	03	01	01	01	01
Forage avec pompe électrique	01	01	01	01	01	01	01	01
Borne-fontaine	04	04	03	03	01	01	01	01
Source	00	00	02	00	02	00	00	00

Réseau d'adduc tion d'eau commu nal	02	03	02	03	02	03	02	03
Total	14	15	11	10	07	06	05	06

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022.

Les informations relatives à l'existence des points d'eaux nous montrent qu'il existe une diversité des types de point d'eaux dans la commune de Baham. Ces points d'eaux sont les puits et les forages avec pompe à motricité humaine ou électrique, les bornes fontaines et le réseau d'adduction d'eau communal. Ces informations provenant à la fois du MINEE et de la commune sont similaires, seul dans le cas du réseau d'adduction d'eau, où la commune a déclaré un nombre inférieur à celui du MINEE (deux contre trois). Ceci prouve une synergie entre les actions des autorités des services déconcentrés et ceux des services décentralisés. Ces points d'eaux disposent en grande majorité d'un seul mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel qui est opérationnel au niveau de la mairie de Baham. Les seuls ne disposant pas d'un tel mécanisme sont les puits avec pompe à motricité humaine ou électrique qui sont en cours de réalisation et pourraient d'achever en 2022.

II.3.2 Secteur santé

Tableau 2.3 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formations sanitaires de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	07	07	07	1	0	0	1	0	/
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	0	0	0	0	0	/
Hôpital de district	01	01	01	1	0	0	1	0	/
Hôpital régional	00	00	00	0	0	0	0	0	/
Hôpital de référence	00	00	00	0	0	0	0	0	/
Formation sanitaire privée	03	03	00	0	0	0	0	0	/
Autres (à préciser)	00	00	00	0	0	0	0	0	/

Type de formation sanitaire	Nombre de formations sanitaires de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____

Total	11	11	08						

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022.

Les principales formations sanitaires disponibles dans la commune de Baham sont les CSI, un hôpital de district et trois formations sanitaires privées. Parmi ces hôpitaux, seuls les structures publiques bénéficient d'un accompagnement de la commune en mettant à leur disposition du personnel supplémentaire.

II.3.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.4 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	52	18	18	11	18
	Privé laïc		02	00	02	/
	Privé confessionnel		08	01	03	/
	Ecole de parents		00	00	00	/
Primaire	Public	52	42	00	25	25
	Privé laïc		02	00	02	/
	Privé confessionnel		08	02	05	/
	Ecole de parents		00	00	00	/
Secondaire	Public	08	06	00	06	06
	Privé laïc		01	00	01	/
	Privé confessionnel		01	00	01	/
	Ecole de parents					

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitifs	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Total						

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022.

Les besoins des établissements primaires et secondaires sont saturés dans la commune de Baham, alors que les besoins de la commune en école maternelle restent très insatisfaits. Seulement, la grande majorité des établissements de l'éducation de base sont construites à matériaux provisoire. A ceci, s'ajoute aussi le problème d'insuffisance des enseignants.

II.3.4 Secteur des services communaux

Tableau 2.5 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
	Oui/Non	Délai de traitement des service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	1
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	2
Aménagement des voiries	Oui	1
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	1
Légalisation des documents	Oui	1
Authentification des documents	Oui	1
Hygiène et salubrité	Oui	

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
	<u>Oui/Non</u>	<u>Délai de traitement des service</u>
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Oui	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	Oui	

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Les services rendus dans la commune de Baham sont divers et sont le plus souvent rendus dans des délais raisonnables.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

III.1 Description de la population enquêtée

L'enquête de perception de la qualité des services publics réalisés dans la Commune de Baham est orientée essentiellement vers les chefs de ménages ou leurs représentants. Les statistiques relevant du type de répondant montrent que divers enquêtés se sont prêtés à cet exercice. Parmi ces répondants, les chefs de ménages pour qui était principalement adressé le questionnaire sont ceux qui ont le plus renseigné les formulaires. Ils représentent une proportion de 62,3% en milieu urbain contre 56,5% en milieu rural. Cette proportion est suivie directement par celle des fils ou fille du chef de ménage ou de sa conjointe enfin celui du conjoint/ conjointe du chef de ménage. En ce qui concerne les autres types de répondants, ils ne constituent qu'une part très minimale.

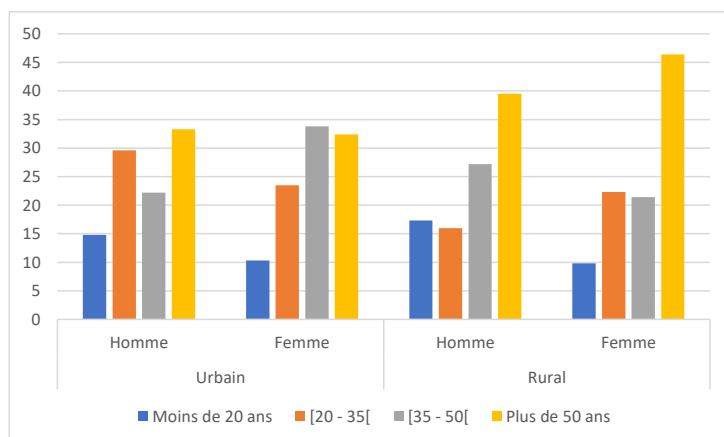
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Domestique	Total
Strate de résidence	Urbaine	62,3	13,1	18,9	3,3	2,5	,0	100,0
	Rurale	56,5	10,4	22,3	4,1	6,2	,5	100,0
	Total	58,7	11,4	21,0	3,8	4,8	,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Ces répondants sont pour la plupart des femmes résident en milieu rural et âgées de plus de 50 ans. En effet, la majorité des répondant âgés de 20 ans et plus sont des femmes. De plus, la proportion des répondants âgés de 50 ans et plus est la plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Les répondants d'âges variant entre 35 et 50 ans sont principalement constitués des femmes résidentes en milieu urbain.

Graphique 3.1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge



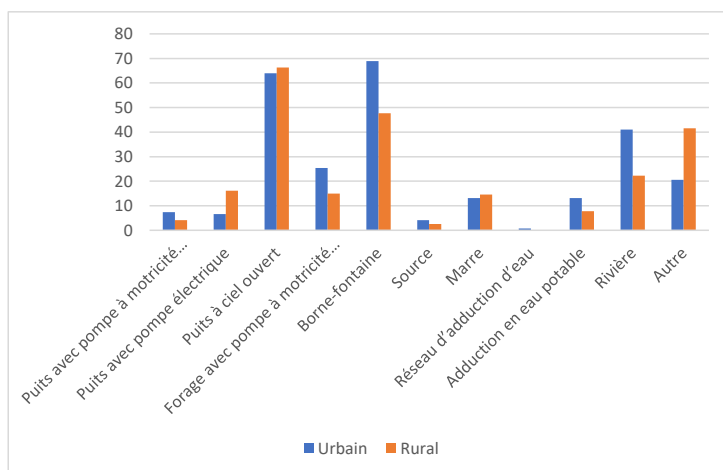
Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.2 Approvisionnement en eau potable

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

La commune de Baham est dotée de plusieurs types de points d'eaux. Le Graphique 3.2 représentant ces différents points d'eau montre que, les puits à ciels ouverts, les bornes fontaines, autres types et les rivières constituent dans un ordre décroissant les sources potentielles d'approvisionnement en eaux des ménages. Plus de 29% des ménages reconnaissent l'existence de ce type de point d'eau dans leur localité. Les autres types de points d'eaux, non prise en compte de manière spécifique dans cette étude sont principalement formés des eaux de pluies. Sa proportion est estimée à plus de 40 % en milieu rural et 20% en milieu urbain. Cette forte proportion n'est guère une surprise, parce que Baham traverse en ce moment sa période pluvieuse. Contrairement aux autres types, le Réseau d'adduction d'eau communal reste le moins accessible. Seul 0,3 de la population déclare l'existence cette source. Il est suivi de près par les sources. De plus, les différentes sources d'eau diffèrent légèrement entre le milieu rural et le milieu urbain. La source la plus accessible en milieu urbain est la borne fontaine (68,9%) alors que celle du milieu rural c'est le puits à ciel ouvert (66,3%).

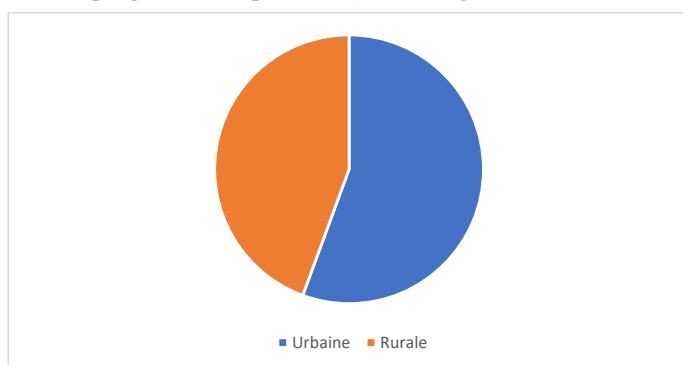
Graphique 3.2 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Les différents points d'eau existant dans les communautés locales sont constitués des sources publiques et privées. Les points d'approvisionnement en eaux publiques sont utilisés par une proportion faible des populations, estimée à seulement 27,3%. La population rurale est celle ayant le plus recourt aux points d'eaux publiques (31,1% contre 24,9% en milieu urbain), exprimant le besoin en eau plus grand de cette population.

Graphique 3.3 : Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Pour les consommateurs d'eau publique dans l'ensemble, qu'ils résident en milieu rural ou urbain, les Forages avec pompe électrique constituent le point d'approvisionnement principal. L'eau provenant de cette source est consommé par 47,4% des consommateurs urbains et 35,4% des consommateurs ruraux. La seconde source d'eau la plus utilisée pour les ménages ruraux est la rivière (33,3%) alors que pour les ménages urbains c'est le forage avec pompe à motricité humaine (15,8%). La proportion de ménages urbains faisant aussi recours aux rivières comme principal moyen d'approvisionnement en eau en milieu urbain est aussi non négligeable. Elle est estimée à 13,2%.

Tableau 3.2 : Utilisation d'une source d'eau publique

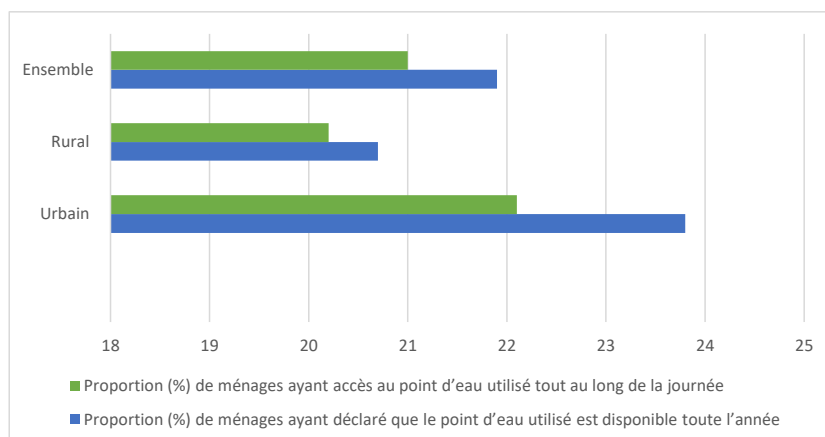
Milieu de résidence	Principale source d'approvisionnement en eau									Total
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forages avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau communal	Borne-fontaine	Puits avec pompe à motricité humaine	
Urbain	5,3	2,6	47,4	15,8	5,3	13,2	5,3	5,3	5,3	100,0
Rural	4,2	2,1	35,4	6,3	8,3	33,3	8,3	2,1	4,2	100,0
Ensemble	4,7	2,3	40,7	10,5	7,0	24,4	7,0	3,5	4,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Parmi l'ensemble des points d'eau énumérés plus haut, certains peuvent ne pas être disponibles toute l'année pour de raisons de régulations, de pénurie ou de panne. Seule 21,9% des ménages attestent la disponibilité du point d'eau tout au long de l'année et seulement 21% tout au long de la journée. En observant la répartition par milieu de résidence, nous constatons que, ces points d'eaux sont plus disponibles en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu, seul 20,2% des ménages ont accès au point d'eau tout au long de la journée et 20,7% tout au long de l'année. Ces proportions plus faibles qu'en milieu urbain peuvent être expliquées par le fait que les rivières qui constituent les lieux d'approvisionnement en eau des ménages ruraux tarissent habituellement en saison sèche.

Graphique 3.4: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

De ces points d'eau, ceux qui sont généralement disponible le long de la journée sont les puits à ciels ouverts pour le milieu urbain et les sources et les puits à ciels ouverts pour le milieu rural.

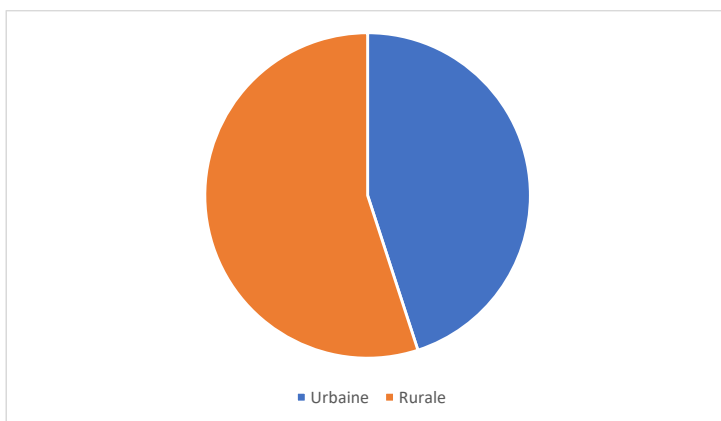
Tableau 3.3 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée										Total
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forage avec pompe à motricité humaine	Bornes-fontaines	Sources	Marres	Réseau d'adduction d'eau communale	Adduction en eau potable (CamWater)	Rivières	
Urbain	7,4	,0	40,7	18,5	7,4	18,5	3,7	3,7	7,4	,0	100,0
Rural	5,1	2,6	28,2	7,7	10,3	41,0	2,6	2,6	5,1	2,6	100,0
Ensemble	6,1	1,5	33,3	12,1	9,1	31,8	3,0	3,0	6,1	1,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

L'interruption de ces points eaux tout au long de la journée cause des pénuries dans certains ménages en eaux. En effet, cette fréquence de disponibilité de l'eau tout au long d'une journée permet de satisfaire seulement 20% de la population locale, dont moins 22% en milieu rural moins de 18% en milieu urbain (voir graphique 3.5). Pourtant, les statistiques montrent plus haut qu'en milieu urbain, il y a moins d'interruption de la source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée. Ainsi, nous relevons que le besoin en eau des populations urbaines est plus important.

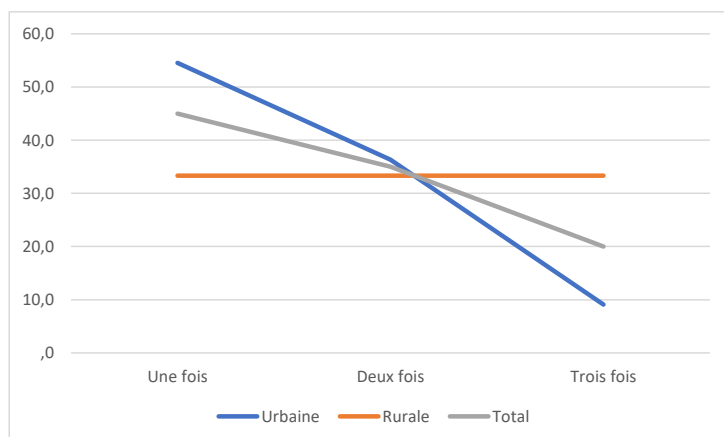
Graphique 3.5 : Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Les statistiques représentées sur le graphique 3.6 montrent que cette source principale d'eau est pour la plupart des ménages disponible seulement une fois par jour (40,0). Ce déficit est plus criard en milieu urbain où la proportion diminue avec la fréquence de disponibilité, passant de 54,5% à 9,1%. En milieu rural par contre, la fréquence est constante et est égale à 33,3%.

Graphique 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

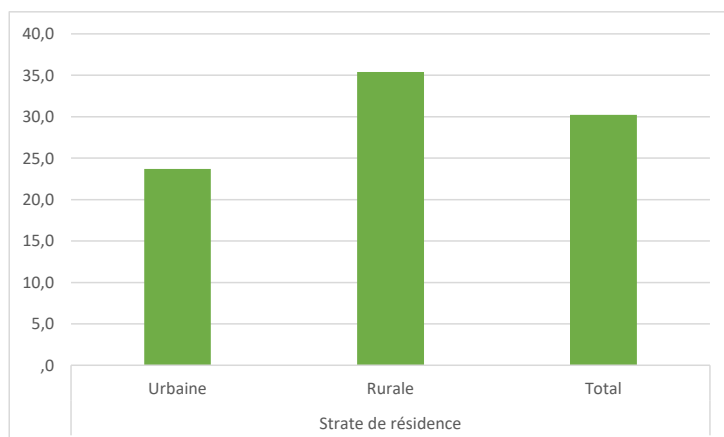


Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

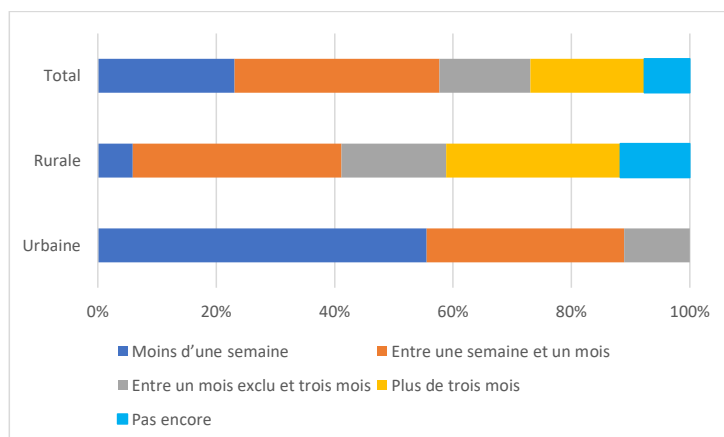
Ces divers points d'eaux ont moins connu d'interruption liée aux pannes entre janvier et Juin 2022. Un peu moins de 30% des ménages déclarent que le point d'eau principal a connu une panne au premier semestre de cet année. La lecture du graphique 3.7 nous montre que cette proportion est plus élevée en milieu rural (35,4% contre 23,7% en zone urbaine). Ces points d'eau en panne sont résolus dans les bref délai de moins d'une semaine en milieu urbain selon 55,6% des ménages ou entre une semaine et un mois (voir graphique 3.8). En milieu rural au contraire, un problème de panne est le plus souvent résolu dans un délai d'une semaine à un mois ou à plus de trois mois (selon 35,3% et 29,4% des ménages ruraux). Alors que ces points d'eaux généralement tous remis en services dans délai de trois mois au plus en milieu urbain, ils peuvent rester hors service des mois durant selon la population rurale. 11,8% de la population rurale déclarent que ce point d'eau est encore hors services au moment de l'enquête.

Graphique 3.7 : Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Graphique 3.8 : Délai de réparation de la panne du principal type de point d'eau utilisé



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

La remise en service de ces points d'eau est principalement l'œuvre des autres partenaires de développement ou des élites de la communauté, que la panne ait lieu en milieu urbain ou en milieu rural (tableau 3.4). L'Etat n'y contribue pas. La commune par contre contribue très peu dans la résolution de ces pannes et ce en milieu urbain principalement.

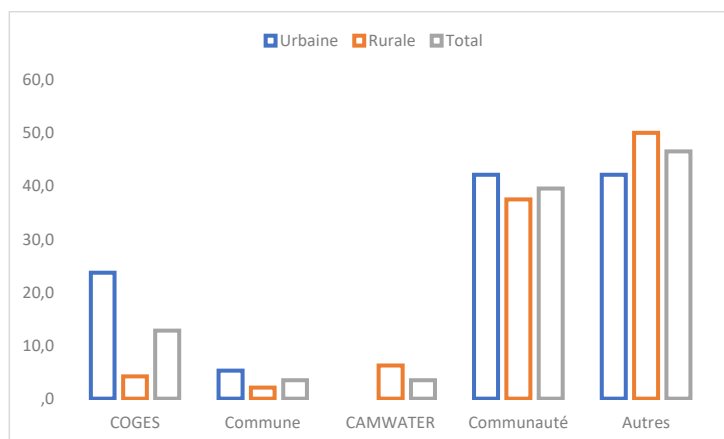
Tableau 3.4 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Elite	Comité de gestion	Chef de village / quartier	CAMWATER /SNEC/CDE	Autres partenaires
Urbain	2,6	,0	5,3	5,3	2,6	,0	10,5
Rural	,0	,0	6,3	,0	2,1	4,2	22,9
Ensemble	1,2	,0	5,8	2,3	2,3	2,3	17,4

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Le graphique 3.9 suivant fait une représentation des autres acteurs locaux interviennent le plus dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau. Ce graphique montre que plus de 42% des ménages ont déclarés que ces sont eux qui interviennent dans la gestion des points d'eau en milieu rural. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain. La communauté constitue le second acteur local gestionnaire des différents points d'eau selon 42,1% de ménages ruraux et 37,5% de ménages urbains. La commune et les COGES interviennent très peu et ce principalement en milieu rural.

Graphique 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

La contribution financière permet aussi l'amélioration de la gestion des points d'eaux en milieu urbain. Le tableau 3.5 suivant montre que 18,4% des ménages urbains verse

une contribution financière pour le fonctionnement du COGES. Cette contribution peut être journalière, mensuelle ou annuelle. Chaque ménage y contribue à hauteur de **37150,0F**. Ce qu'estime élever plus de 28,6% des ménages.

Tableau 3.5 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES			
				Jour	Mois	Année	Total
Urbain	18,4	37150,0	28,6	14,3	71,4	14,3	100,0
Rural	,0						
Ensemble	8,1	37150,0	28,6	14,3	71,4	14,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Les différents points d'eaux sont un tout petit peu éloigné des ménages. Ils se trouvent à peu près à 810,8 mètres du ménage urbain et à 727,1 mètres du ménage rural). Il faut environ 14,4 minutes à pieds pour atteindre ces points d'eau, soit 24,3 en milieu urbain et 6,6 en milieu rural. Cette eau est généralement de bonne qualité en ce qui concerne 71,1% des ménages urbains alors qu'en milieu rural cette proportion n'est que 35,4%. Aussi, de proportions non négligeables en milieu rural suggère que la qualité est mauvaise ou très mauvaise (22,9% et 18,8%).

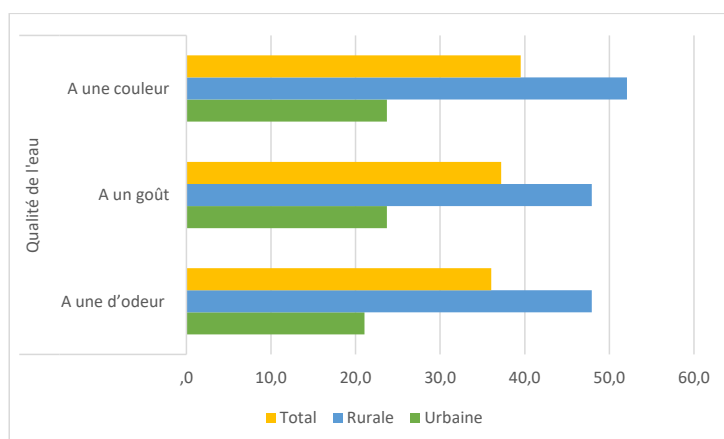
Tableau 3.6 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	810,8	19,6	24,3	9,4	5,3	71,1	5,3	10,5	7,9
Rural	727,1	14,2	6,6	5,5	8,3	35,4	14,6	22,9	18,8
Ensemble	764,1	16,6	14,4	7,2	7,0	51,2	10,5	17,4	14,0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

La qualité de l'eau recueillie dans les différents points d'eau est jugée à travers la couleur, le goût et l'odeur. Une appréciation de la qualité de l'eau représentée dans le graphique 3.10 permet d'observer que les ménages ruraux sont mal lotis. En effet, c'est en milieu rural que la couleur, le goût et l'odeur sont le plus accentués. Les proportions de ménages ruraux observant ces problèmes sont respectivement de 52,1%, de 47,9% et de 47,9%. En milieu urbain par contre, ces proportions sont faibles et estimées à 23,7%, 23,7% et 21,1% respectivement.

Graphique 3.10: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

Le tableau suivant montre que les besoins en eaux sont exprimés par une faible proportion de ménages (Tableau 3.7). Ces populations expriment leurs besoins le plus souvent aux élites de la communauté. Ce besoin en eau est plus élevé en milieu rural où l’eau est jugée de mauvaise qualité. Des populations ayant exprimé un besoin, plus de 51,8% ont été satisfaites dans un délai de moins d’un mois (Tableau 3.8).

Tableau 3.7 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :									Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre		
Urbain	16,4	50,0	,0	60,0	10,0	35,0	,0	15,0	,0	35,0	
Rural	18,7	13,9	2,8	61,1	,0	19,4	5,6	13,9	5,6	61,1	
Ensemble	17,8	26,8	1,8	60,7	3,6	25,0	3,6	14,3	3,6	51,8	

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

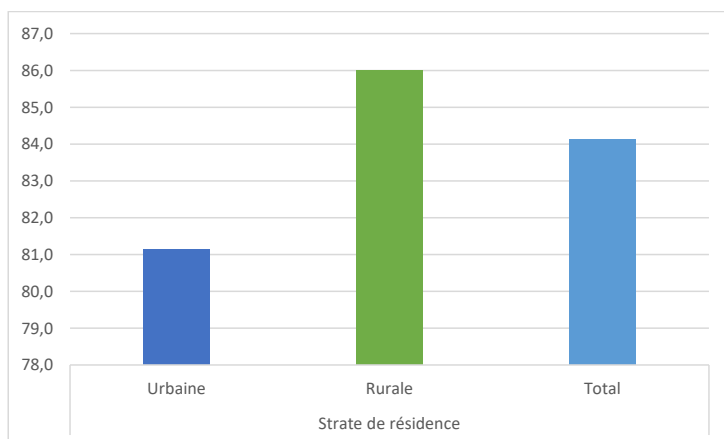
Tableau 3.8 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			Total
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	
Urbain	,1	100,0			
Rural	,1	100,0			100,0
Ensemble	,1	100,0			100,0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Le Graphique 3.11 porte une attention aux populations non satisfaites par les points d’eaux existants. Ainsi, il montre que le problème d’insatisfaction est beaucoup plus rural qu’urbain (86% contre 81,1% en milieu urbain).

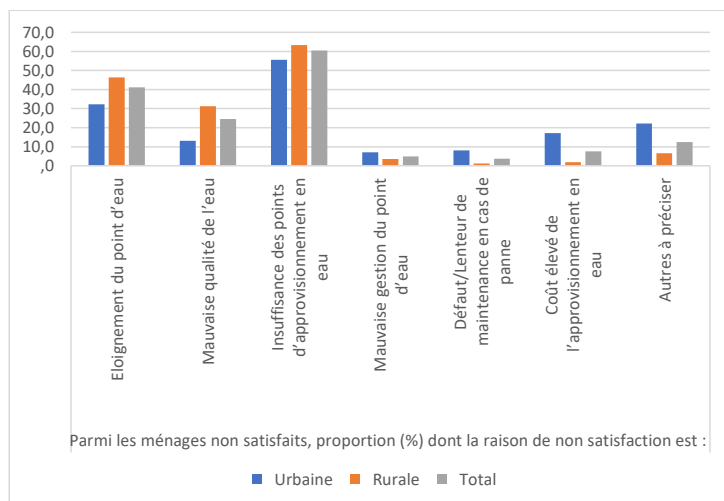
Graphique 3.11 : Proportion (%) des ménages non satisfaits de l’approvisionnement en eau potable



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Le Graphique 3.12 montre que les raisons de non satisfaction sont par ordre décroissant l’insuffisance des points d’eau, l’éloignement et la mauvaise qualité. Ce classement reste autant valable en milieu rural qu’en milieu urbain avec des proportions plus élevées en milieu rural. En milieu urbain, le coût d’approvisionnement constitue également un problème non négligeable, car 17,2% des ménages sont insatisfaits en raison des coûts élevé.

Graphique 3.12 : Raisons de la non satisfaction



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

En général, les populations de la commune de Baham pensent que, pour améliorer la qualité de l'eau, elles peuvent plaider auprès des ONG donateurs, contribuer pour la construction de nouveau point d'eau ou faire une dotation des sites. En milieu urbain de manière spécifique, la contribution financière représente aussi une approche d'amélioration de la gestion des points non négligeables. Près de 21,3% de la population urbaine sont prêtes à mobiliser ce moyen le cas échéant.

Tableau 3.9: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point	Donation du site de construction d'un point	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du	Encouragement à l'intégration des femmes	Suivi de la production des comptes-rendus sur la	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent	
Urbain	43,4	37,7	67,2	35,2	21,3	7,4	7,4	4,1	5,7	8,2	4,9
Rural	35,2	33,2	74,6	18,7	7,3	2,6	1,6	3,1	6,7	3,1	13,0
Ensemble	38,4	34,9	71,7	25,1	12,7	4,4	3,8	3,5	6,3	5,1	9,8

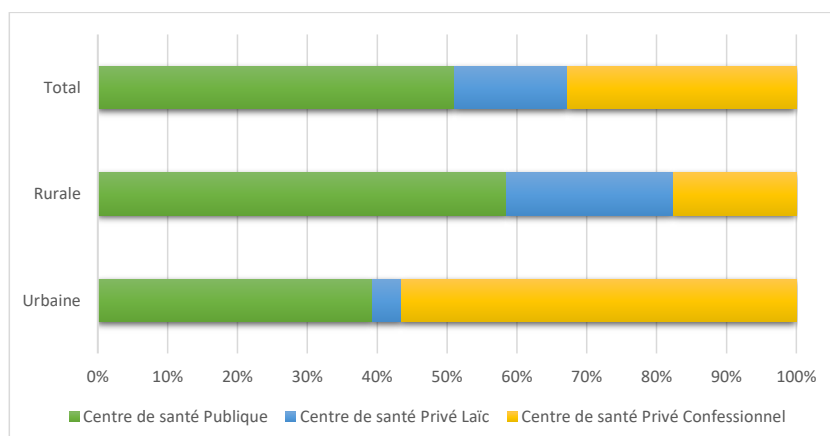
Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.3 Services de santé

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Les services de santé sont nombreux dans la commune de Baham et se distinguent entre le milieu rural et le milieu urbain. Dans cette commune en général, les statistiques du graphique 3.13 montrent que les ménages préfèrent prendre leurs soins de santé dans des centres de santé public (51,1%). Seulement, une répartition de ces systèmes par milieu de résidence permet d'observer qu'en milieu urbain le système privé confessionnel (56,6%) est le plus fréquenté contrairement au milieu rural où c'est le public qui est privilégié (58,5%).

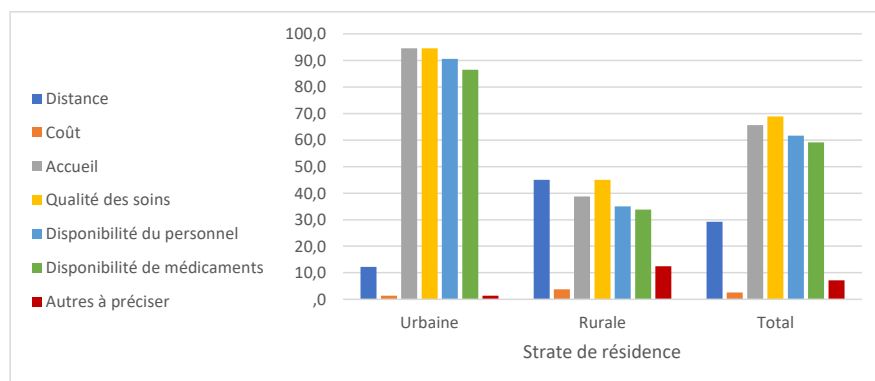
Graphique 3.13 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

La proportion de la population préférant le service de santé privé est non négligeable (48,9 %). Les raisons de ce choix sont diverses (voir Graphique 3.14). Classées par ordre d'importance, ces raisons sont la qualité des soins, l'accueil, la disponibilité du personnel, la disponibilité des médicaments et la distance. Une classification de ces raisons par milieu de résidence permet d'observer que la population rurale se distingue de la population urbaine. En milieu rural, près de 45% de la population déplore le problème de distance et de qualité de soin. L'ensemble des problèmes se posent en milieu rural avec moins d'acuité. En milieu urbain par contre, plus de 85% de la population précise que leur motivation au choix du privé est liée au problème de disponibilité de médicaments, du personnel, de qualité de soins et d'accueil.

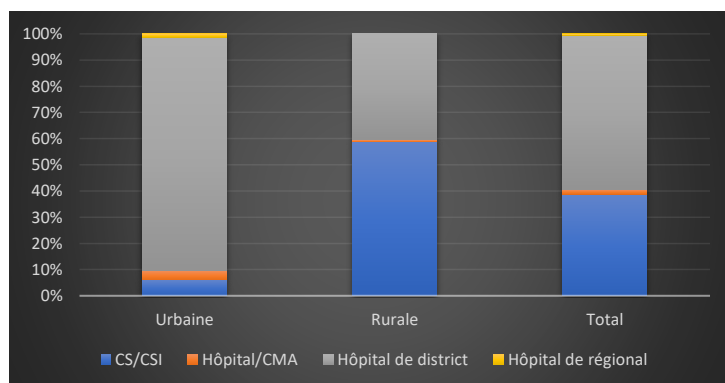
Graphique 3.14 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

D'après le Graphique 3.15, étant donné que la commune de Baham regorge plusieurs centres publics, les populations optant pour les formations sanitaires publiques ont plusieurs choix. Le résultat principal qui découle de l'analyse de ce graphique est qu'une forte proportion de la population (58,9%) se rend à l'hôpital de district. Cette proportion est suivie directement par celui des CS/CSI qui est de 38,8%. Ces statistiques montrent également que le milieu rural se distingue du milieu urbain, car les CS/CSI sont plus fréquentés par la population rurale alors que pour la population urbaine, c'est l'hôpital de district. Près de 89,2% de la population urbaine se rend à l'hôpital de district alors que 58,8% de la population rurale se rend au CSI. Ces proportions peuvent être expliquées par la proximité de ces centres, l'hôpital de district étant localisé en milieu urbain et la grande majorité des CSI en milieu rural. Toutefois, la proportion de population rurale se rendant à l'hôpital de district est non négligeable. Estimé à 40,4%, ceci peut être expliqué à la lumière du plateau technique de l'hôpital de district.

Graphique 3.15 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Les formations sanitaires publiques choisies sont pour la plupart de la population (62,6%) les plus proches du ménage, en particulier les ménages ruraux. Cette proximité est estimée en termes de distance à 2463,8 mètres en moyen dans le milieu urbain et 9753,7 mètres pour le milieu rural. Ainsi, avec environ 25 minutes à pieds, il est possible d'atteindre l'infrastructure en milieu urbain alors qu'il en faut plus de 775 minute en milieu rural.

Tableau 3.10 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

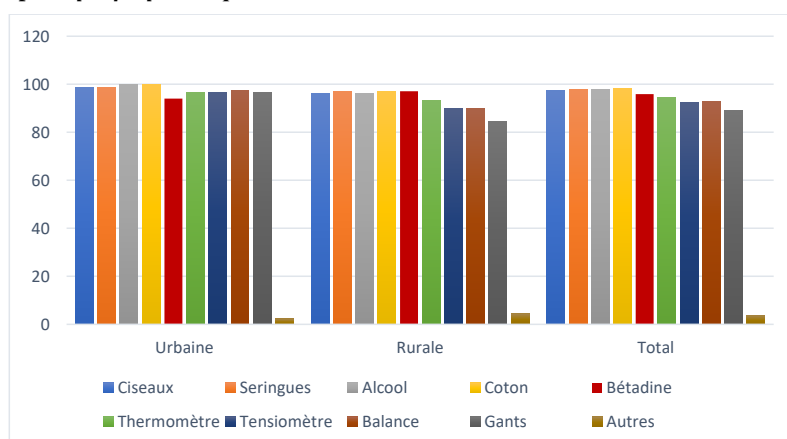
Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	55,4	44,6	100,0	2463,8	24,9
Rural	66,9	33,1	100,0	9753,7	775,3
Ensemble	62,6	37,4	100,0	6990,8	490,9

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

D'après l'observation des citoyens locaux, les structures sanitaires publiques ont en général tout le petit matériel tels les ciseaux, les seringues, l'alcool, le coton, la bétadine, le thermomètre, la balance, les gants et biens plus. Toutes les proportions de ménages déclarant l'existence de ces matériels sont supérieures à 84% et paraissent plus élevées pour le milieu urbain.

Graphique 3.16 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Le billet de cession pour les soins de santé dans ces hôpitaux publics s'élève en moyen à 989 f en milieu urbain et 1749f en milieu rural. Un montant qui semble élevé pour plus de 17% de la population communale. En plus de ce frais de cession élevé, la population communale peut aussi faire face aux frais non autorisés, exigés pour prendre soin d'eux dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Ces frais sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural (14,5% contre 11%). Malgré ce désagrément sur les frais, l'accueil du personnel est en général bon, ceci en particulier dans le milieu rural. C'est en milieu urbain que l'accueil du personnel est jugé être mauvais le plus souvent (22,9% contre 5,1 en milieu rural).

Tableau 3.11 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

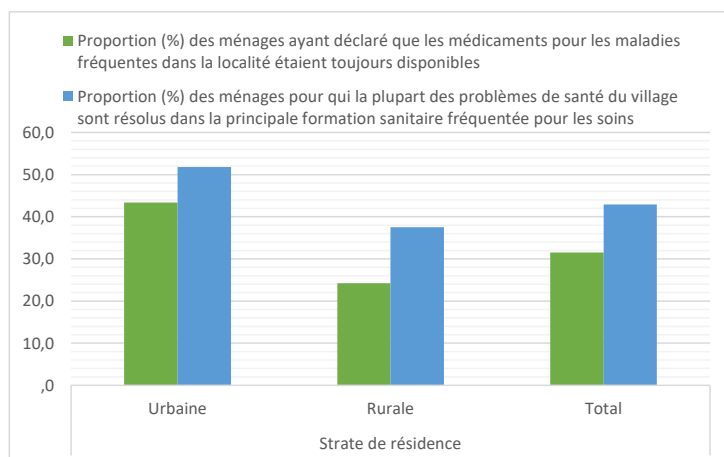
Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	989,1	10,8	14,5	43,4	33,7	22,9	100,0
Rural	1749,5	21,3	11,0	66,9	27,9	5,1	100,0
Ensemble	1461,3	17,4	12,3	58,0	30,1	11,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Les structures sanitaires les plus proches ne permettent pas de résoudre la plupart des problèmes de santé du ménage. En effet, seul 42,9% des ménages déclarent que leur problème de santé peut être résolu à travers ces centres. Le niveau de satisfaction est plus élevé en milieu urbain. De plus, l'indisponibilité des médicaments s'en rajoute aux difficultés exprimées et est plus important en milieu rural (24,3% contre 43,4%).

Graphique 3.17 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Parmi les ménages ayant recouru aux soins dans les centres publics, peu sont non satisfaits. La population urbaine est celle qui ressent la plus le sentiment d'insatisfaction par rapport à celle rurale (31,33% contre 20,59%). Les raisons de la non satisfaction sont nombreuses. Par ordre de prépondérance, nous pouvons noter la Mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance des médicaments, l'Insuffisance des équipements et le Coût élevé de l'accès aux soins de santé. Pour ce qui est du milieu rural, l'Insuffisance de médicaments, l'Insuffisance des équipements, le Coût élevé de l'accès aux soins de santé et l'éloignement des formations sanitaires.

Tableau 3.12 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres
Urbain	31,33	19,2	61,5	3,8	15,4	,0	38,5	15,4	34,6	23,1	19,2
Rural	20,59	32,1	21,4	10,7	7,1	3,6	57,1	21,4	46,4	39,3	25,0
Ensemble	24,66	25,9	40,7	7,4	11,1	1,9	48,1	18,5	40,7	31,5	22,2

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Selon la population, les actions à envisager pour l'amélioration du service en soins de santé sont principalement liées à la mise en place des formations sanitaires supplémentaires et à l'extension, la ré-habitation et l'équipement de celles existantes. Le plaidoyer pour de tel actions est orienté vers les ONG, la commune et l'Etat (Voir Tableau 3.13).

Tableau 3.13 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		Autres	
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	6,0	50,6	61,4	47,0		37,3	19,3	26,5	10,8	16,9	3,6	,0	,0	10,8
Rural	10,3	30,9	51,5	30,1		39,0	10,3	13,2	12,5	14,0	,7	,7	,7	18,4
Ensemble	8,7	38,4	55,3	36,5		38,4	13,7	18,3	11,9	15,1	1,8	,5	,5	15,5

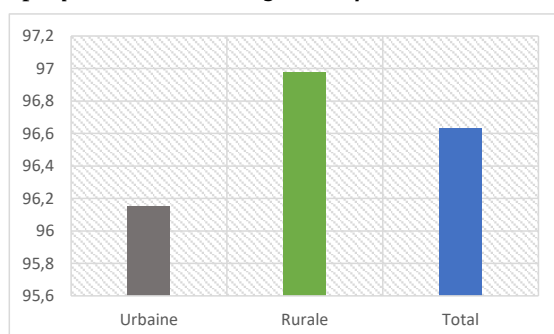
Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Dans la commune de Baham, le besoin d'éducation est important pour tous, peu importe le milieu de résidence et au regard du pourcentage de ménage ayant des enfants en âge de scolarisation (Graphique 3.18). Par conséquent, pour acquérir cette éducation, les ménages préfèrent l'ordre d'enseignement public au privé peu importe le niveau de scolarisation et le milieu de résidence. En effet, la proportion d'enfants inscrits dans le public est estimée à 79,25% pour la maternelle, 86,45% pour le primaire, 80,43% pour le premier cycle de secondaire, 83,58% pour le second cycle de secondaire et 66,67% pour la formation professionnelle. Cette préférence du public est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain au vu de la proportion représentée dans le Tableau 3.14. la seule tendance contraire est observé au second cycle du secondaire. Cette préférence pour le secteur publique de la population rurale peut s'expliquer la non existence des écoles privées dans ce milieu et le niveau de vie rurale.

Graphique 3.18 : Pourcentage des enfants scolarisés dans la commune



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

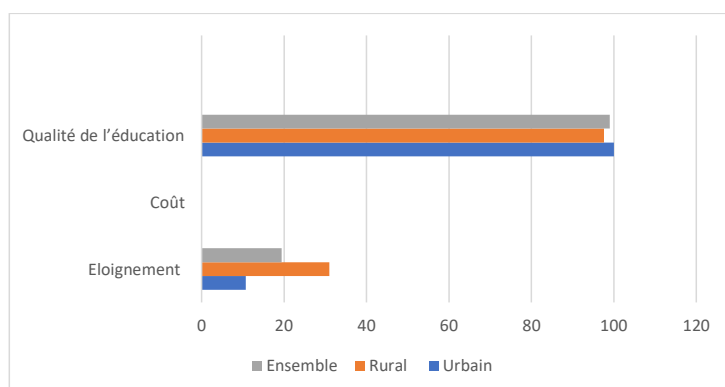
Tableau 3.14 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 ^{ème} cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	65,38	34,62	75,44	24,56	78,18	21,82	88,46	11,54	50	50
Rural	92,59	7,41	94,34	5,66	81,93	18,07	80,48	19,51	100	0
Ensemble	79,25	20,75	86,45	13,55	80,43	19,57	83,58	16,42	66,67	33,33

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Pour les quelques ménages qui ont optés pour le privé, les raisons sont par ordre d'importance la qualité de l'éducation et l'éloignement. L'éloignement a une importance capitale en milieu rurale (30,95% de la population) alors que les populations urbaines recherchent principalement la qualité de l'éducation (100%).

Graphique 3.19 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Pour l'ensemble des ménages enquêtés, les établissements scolaires de base existent dans leurs localités et sont pour la plupart à proximité du ménage. Les statistiques du tableau 3.15 montrent que les villages et quartiers sont plus dotés d'établissements primaires et maternelles selon la confirmation de 60,66% de la population urbaine et un peu plus de 54% de la population rurale. Ces établissements sont les plus proches des ménages. Ces statistiques sont un peu plus faibles concernant les établissements secondaires et les formations professionnelles.

Tableau 3.15 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage d'un établissement	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	60,66	55,44	57,46	84,53	15,47	100
Primaire	60,66	54,92	57,14	83,89	16,11	100
Secondaire 1^{er} cycle	48,361	31,61	38,10	60,83	39,17	100
Secondaire 2nd cycle	18,03	4,15	9,52	56,67	43,33	100
Formation professionnelle	46,93	36,53	40,56	77,10	22,90	100

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Les écoles maternelles se trouvent à seulement 149,59 mètres des ménages urbains alors qu'ils sont situés à 119,69 mètres des ménages ruraux. Il en faut un peu plus de deux minutes en moyennes pour atteindre ces établissements. En ce qui concerne les écoles primaires, elles sont les plus éloignées et se trouvent à plus de 8000 mètres du ménage. Il en faut un minimum de huit minutes pour les atteindre. Pour les établissements secondaires et professionnelles, les distances sont en moyenne autour de 2000 mètre. Les distances et les temps mis sont proches entre le milieu rural et urbain, seule pour l'établissement secondaire du premier cycle où la distance est estimée à plus de 6344 mètres.

Tableau 3.16 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	149,59	2,85	119,69	2,08	131,27	2,38
Primaire	8515,41	8,24	8243,77	8,16	8348,9_	8,19
Secondaire 1 ^{er} cycle	2174,71	13,09	6344,5ç	13,87	4729,5ç	13,57
Secondaire 2 nd cycle	24,59	0,01	20,73	0,23	22,22	0,15
Formation professionnelle	2716,08	6,05	3682,19	6,095	3308,01	6,07

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'observation des caractéristiques des établissements scolaires montre que l'environnement reste à parfaire. C'est un environnement caractérisé par des établissements et cycles incomplets, le manque de tables bancs et la non distribution du manuel scolaire. Ces problèmes sont plus criards en milieu rural

Tableau 3.17 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par Milieu de résidence														
	Urbain					Rural					Ensemble				
	a un cycle complet	a un atelier complet	a une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	a un atelier complet	a une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	a un atelier complet	a une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	12,30		12,30	12,30	5,74	11,40		7,77	11,40	2,59	11,75	9,52	11,75	3,81	11,75
Primaire	40,98		36,89	41,80	14,75	37,31		31,09	37,82	9,33	38,73	33,33	39,37	11,43	38,73
Secondaire	37,70		38,52	37,70		35,23		33,68	34,20		36,20	35,56	35,56	0	36,20
Formation professionnelle			0,82	0,82				0,52	0,52		0	0,63	0,63	0	0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Le tableau 3.18 fait une répartition des enfants du ménage selon le nombre moyen d'élèves par salle et la régularité des enseignants. De ce tableau, il ressort que la régularité des enseignants est d'une fonction décroissante du niveau de scolarisation. Elle est plus élevée à la maternelle par rapport aux autres niveaux de scolarisation. Pour ce qui est de l'effectif, le nombre d'élèves est en moyenne inférieur à 50 élèves par salle de classe pour la maternel et le secondaire alors qu'il est supérieur à 75 à l'école primaire. A l'école professionnelle, l'on estime le nombre d'élèves par niveau à 25 et les enseignants sont très réguliers.

Tableau 3.18 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	30,84	94,59	2,70	2,70	100
Primaire	75,05	85,6	11,2	3,2	100
Secondaire	48,33	85,22	11,30	3,48	100
Formation professionnelle	25	100	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Le tableau 3.19 suivant nous permet de constater que, les ménages accordent beaucoup d'intérêt aux réunion d'APEE dans les établissements où fréquentes les enfants. En effet, les proportions des ménages n'y assistant pas sont dans l'ensemble inférieur à 6%. De plus, plus les enfants fréquentent les cycles élevés, moins les parents assistent au réunion d'APEE.

Tableau 3.19 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence et raisons de la non-participation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE			Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information	Non reddition des comptes	Autres
Maternel			0					
Primaire			3,17	0	0	10	0	90
Secondaire			5,08	18,75	0	18,75	0	62,5

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Dans la commune de Baham, le coût de l'éducation est relativement faible et évolue en fonction du niveau d'éducation. L'inscription est estimée en moyenne à 1829F pour la maternelle, 2730F pour le primaire et 5297F pour le secondaire. Ce qui paraît plus élevé dans l'ensemble c'est les frais APEE qui est estimé à plus de 14500F au secondaire. Ce frais peut être expliqué dans les ménages par le besoin important en enseignants des parents pour combler le déficit d'enseignants. Pour l'ensemble des frais versés pour l'éducation des enfants, les ménages semblent soutenir en grand nombre le fait que ces frais soit raisonnable. Toutefois, une proportion non négligeable estimée à 24,32% pour la maternelle, 24,8% pour le primaire et 37,39% pour le secondaire jugent ces frais élevés.

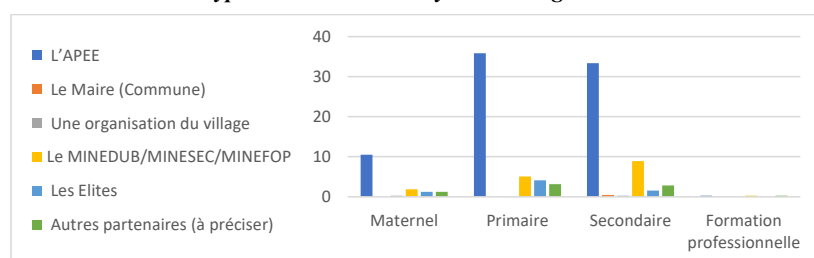
Tableau 3.20 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation	
	Inscriptio n	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnab le	Faible		
Maternel	1828,81	6520,65	1788,27		24,32	72,97	2,70	2,22	
Primaire	2730,48	3991,84	720,13		24,8	71,2	4	6,35	
Secondaire	5296,63	14659,73	2398,8		37,39	62,61	0	6,03	
Formation professionnelle	98	98	98		0	100	0	0	

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Le Graphique 3.20 suivant montre que plusieurs acteurs interviennent dans la réfection des ouvrages en milieu scolaire lorsqu'ils sont endommagés. Seulement, l'APEE reste l'intervenant principal à la fois à l'école maternelle, primaire et secondaire, d'après l'affirmation de près de 10,48%, 35,87% et 33,33% de ménages respectivement. Le deuxième acteur le plus indexés dans la réfection des ouvrages est le ministère de tutelle MINEDUB, MINESEC ou MINEFOP.

Graphique 3.20 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement



Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Les statistiques du tableau 3.21 montre que quelques ménages sont insatisfaits de l'éducation des enfants dans les différents établissements publics. La proportion de ménages non satisfaites est de 2,22%, 9,21% et 9,52% dans la maternelle, le primaire et le secondaire respectivement. Les raisons d'insatisfaction sont par ordre d'importance les Coûts élevés de la scolarité, l'Absence de distribution de manuels scolaires, l'Eloignement de l'établissement et autres. Pour le primaire il s'agit de l'Absence de distribution de manuels scolaires, l'Eloignement de l'établissement, les Coûts élevés de la scolarité, autres, l'Insuffisance de salles de classe et l'Insuffisance d'équipements. S'agissant du secondaire nous notons les Coûts élevés de la scolarité et l'Absence de distribution de manuels scolaires. « Autres » est constitué en grande majorité de l'insuffisance d'enseignants. Les facteurs non énumérés pour chaque niveau d'éducation ont tous aussi une importance, mais de proportions inférieures à 15%.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	2,22	42,86	14,29	14,29	0	0	0	0	57,14	0	71,43	28,57
Primaire	9,21	34,48	20,69	17,24	13,79	3,45	3,45	13,79	41,38	3,45	31,03	31,03
Secondaire	9,52	70	3,33	13,33	3,33	0	0	6,67	20	0	60	6,67
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Coûts élevés de la scolarité, Absence de distribution de manuels scolaires et Eloignement de l'établissement, Autre indexés par moins de 15% de la population.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les principales actions à envisagées pour l'amélioration de l'éducation sont la Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle et le Suivi rapproché des relations parents/enseignants dans l'ensemble des établissements.

Tableau 3.22 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	2,54	6,35	5,08	1,59	1,27	4,44	1,59
Primaire	6,67	23,49	16,19	5,40	2,54	13,33	6,67
Secondaire	5,71	22,86	13,97	6,67	3,17	7,30	6,67
Formation professionnelle	0,32	0,32	0,32	0	0,32	0	0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Au niveau communautaire, pour envisager une amélioration de la situation, les actions communautaires sur lesquelles l'attention doit se porter sont la Participation aux activités de l'école et le Renforcement des relations parents-enseignants. En effet, de proportions élevées des ménages ont accordé une attention à ces actions comme celles pouvant aider à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation maternelle, primaire ou secondaire.

Tableau 3.23 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indisciplinés	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	7,94	2,22	1,27	6,03	0,63	0	0,32	0,63	2,22	0,63
Primaire	22,54	7,94	10,79	19,37	0,63	1,27	0,63	2,86	3,17	2,22
Secondaire	21,59	6,98	7,62	13,97	0,63	0,95	0,63	2,22	3,17	4,44
Formation professionnelle	0,32	0,32	0	0,32	0	0	0	0,32	0	0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.5 Fourniture des services communaux

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La commune de Baham rend plusieurs services aux populations dont quelques-uns sont représentés dans le tableau 3.24 ci-dessous. Nous constatons que de notre échantillon, aucune personne n'a reçu d'Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables. Par ailleurs, biens que les services soient divers, ceux les plus désirés par les populations sont par ordre d'importance l'Acte de naissance (11,1%), la Légalisation des documents officiels (10,2%) et l'Eclairage public (2,5%), les autres étant très faiblement demandés par moins de 2% de la population. L'accueil du personnel communal pour ces services est en grande majorité jugé bon. En effet, pour les trois principaux services, la proportion de la population jugeant que l'accueil est bon sont respectivement de 10,2%, 9,2% et 1,9% ; et même pour ceux dont les populations désirent peu, les proportions de personnes jugeant l'accueil bon sont très proches de celles de personnes ayant demandé ces services. Un autre constat qui se décline des résultats présentés dans le tableau 3.24 est que les temps de services sont variables pour chaque service. Pour l'acte de naissance, le temps mis peut être par exemple 20 minutes, 8,57 heures, 20 jours

etc. il en est de même pour la légalisation des documents dont les délais sont de 65,63 minutes, 21,88 heures et 6,25 jours. Ces temps peuvent aller au-delà des années.

Tableau 3.24 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	de Proportion ayant ménages	de Proportion ménages estimant que	Temps mis pour obtenir le service communal						
			Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	En cours
Acte de naissance	11,1	10,2	20	8,57	20	14,29	22,86	2,86	11,4
Acte de mariage	1,0	1,0	0	0	100	0	0	0	,0
Acte de décès	1,0	1,0	33,33	33,33	0	0	33,33	0	,0
Légalisation des documents officiels	10,2	9,2	65,63	21,88	6,25	0	0	0	6,3
Délivrance des documents d'urbanisme	1,9	1,9	33,33	0	33,33	0	0	0	33,3
Aménagement des voiries	1,9	1,0	0	0	0	0	16,67	33,33	50,0
Gestion des déchets / Assainissement	1,0	,6	0	0	0	0	33,33	33,33	33,3
Hygiène et salubrité	,0	,0							
Aménagement des espaces verts et de loisir	,3	,0	0	0	0	0	0	100	,0
Transport public	,3	,3	0	0	0	0	0	0	100,0
Eclairage public	2,5	1,9	0	0	0	0	12,5	12,5	75,0
Aménagement des aires de jeux	,0	,0							
Certificat de domicile	,6	,6	0	0	100	0	0	0	,0

Validation des plans de localisation	,0	,0							
Authentification des documents	1,6	1,3	40	40	0	0	0	0	20,0
Informations	1,0	1,0	100	0	0	0	0	0	,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	-	-							
Autres	1,9	1,6	33,33	0	0	16,67	33,33	0	16,7

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Le tableau 3.25 suivant représente les statistiques du jugement porté par les populations sur le temps mis afin d'être servir dans la commune de Baham. Ces statistiques montrent que, pour l'Aménagement des espaces verts et de loisir, l'Aménagement des voiries et l'éclairage public, les délais semblent très long en général comme l'affirme plus de la moitié des personnes ayant eu recours à ce service. En ce qui concerne les autres services, peu de personnes n'ont pas trouvé satisfaction. Il s'agit par exemple de 22,86% pour l'acte de naissance, 21,86% pour la légalisation des documents, 33,33% pour la gestion des déchets et assainissement etc. Les facteurs rendant ces délais longs sont nombreux et varient selon le type de services. Mais, nous retenons que, l'indisponibilité ou l'absence du personnel, l'incompétence du personnel et la Mauvaise organisation des services sont les plus indexés.

Tableau 3.25 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

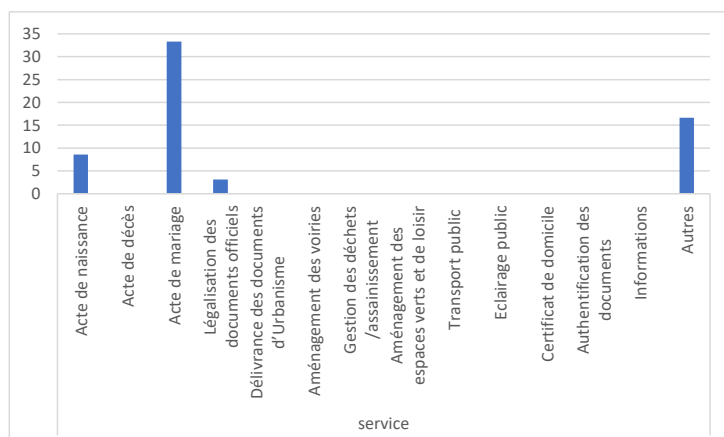
Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre le service					
		Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Acte de naissance	22,86	25,0		12,5	50	0	12,5
Acte de mariage	33,33						
Acte de décès	0	100,0		0	0	0	0
Légalisation des documents officiels	21,86	,0		28,57	42,86	0	28,58
Délivrance des documents d'urbanisme	16,67	,0		0	0	100	0
Aménagement des voiries	83,33	20,0		0	80	0	0
Gestion des déchets / Assainissement	33,33	,0		100	0	0	0
Hygiène et salubrité							
Aménagement des espaces verts et de loisir	100	,0		100	0	0	0
Transport public	0						
Eclairage public	62,5	,0		0	80	0	20
Aménagement des aires de jeux							
Certificat de domicile	0						
Validation des plans de localisation							
Authentification des documents	20	,0		0	0	0	100
Informations	0						
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables							
Autres	33,33	50,0		0	50	0	0

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Pour faciliter l'obtention des services communaux, certains ménages ont payé des pourboires. Ces pourboires ont été payés principalement pour les services d'acte de naissance, acte de mariage, légalisation des documents officiels et autres. La proportion des ménages impliquées ici est plus élevée en ce qui concerne le mariage et est estimé à 33,33 de personnes désirant ce service.

Commenté [AR1]:

Graphique 3.21 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

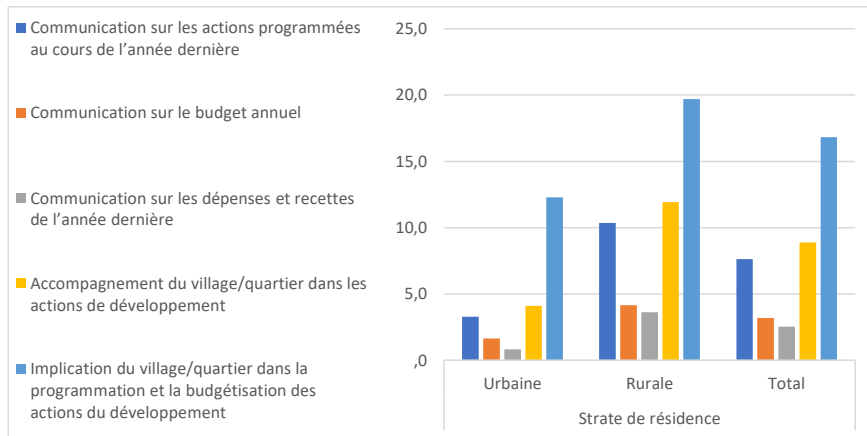


Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Le Graphique 3.22 suivant représente les statistiques relatives à l'engagement citoyen dans la commune. Ces statistiques montrent que la population rurale est non seulement celle qui a le plus d'informations sur les actions et le budget de la commune, mais aussi celle qui certifie la plus être impliquée dans les actions de développement de la commune. En effet, 19,7% de ménages ruraux sont impliqués dans la programmation et la budgétisation des actions du développement alors qu'en milieu urbain, cette proportion n'est que de 12,3%. La tendance est la même avec l'accompagnement dans les actions de développement, la communication sur les actions programmées au cours de l'année, sur le budget annuel et sur les recettes et dépenses de l'année écoulée, où le milieu urbain affiche toujours de faibles performances.

Graphique 3.22 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune



Source: Enquête CCAP2, Baham 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

Les populations de la commune de Baham semblent ne pas être toutes satisfaites des services qu'elle rend. Le niveau d'insatisfaction estimé à 16,83% constitue un problème principalement urbain. Les 19,67% de ménages urbains non satisfaits le sont en raison de la Méconnaissance des actions menées par la commune et la Non information des populations de la gestion communale. A côté de ces facteurs importants, la corruption et le manque de professionnalisme constituent également les moindres maux. En ce qui concerne la population rurale, les raisons d'insatisfactions classées par ordre d'importance sont le manque de professionnalisme, la Non information des populations de la gestion communale, le manque de confiance envers l'exécutif et la Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers.

Tableau 3.26 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communautaires	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur du traitement	Non information des populations	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la	Manque de confiance envers l'exécutif	Indisponibilité de l'exécutif municipal	Autre
Urbain	19,67	4,2	12,5	12,5	20,83	12,5	16,67	75	4,17	4,17	12,5
Rural	15,03	10,3	20,69	3,45	0	0	3,45	65,52	10,34	0	41,4
Ensemble	16,83	7,5	16,98	7,55	9,43	5,66	9,43	69,81	7,55	1,89	28,3

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

Compte tenu des raisons d'insatisfaction, ces populations envisagent que plusieurs actions soient menées en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale. Ces actions ne sont pas les mêmes en milieu rural et en milieu urbain. Ainsi, près de 63,11% de ménages urbains pensent que la Participation aux activités communautaires est l'un des facteurs clés. Cette proportion est suivie par celle relative à l'Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion (40,98%) et enfin la Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune et la Consultation du babillard de la commune (22,95% chacun).

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.27 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation	Autres
Urbain	11,5	40,98	63,11	22,95	10,66	4,10	15,57	16,39	22,95	8,2
Rural	16,6	17,62	75,65	9,33	1,04	1,04	7,25	12,95	18,65	17,1
Ensemble	14,6	26,67	70,79	14,60	4,76	2,22	10,48	14,29	20,32	13,7

Source : Enquête CCAP2, Baham 2022

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

A l'heure des grandes réalisations, les paroles doivent laisser place aux actions. Le plan d' action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l' Action Publique dans la Commune de Baham a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes qui nécessite une forte implication des populations à la base.

Après l'analyse et interprétation des données collectées auprès des chefs des ménages, les axes d' améliorations souhaités par les populations sont les suivants :

Secteur de l' Eau :

- Améliorer de l' offre en quantité et en qualité de l' eau potable
- Gérer durablement les infrastructures en eau

Secteur de la Santé :

- Amélioration de la gouvernance sanitaire
- Equipements des formations sanitaires en matériel et en médicaments
- Sensibilisation du personnel sur la conscience professionnelle

Secteur de l' Education :

- Amélioration de l' offre en infrastructures
- Réduction des coûts de scolarisation
- Equipements des établissements scolaires
- Sensibilisation du personnel sur la conscience professionnelle

Services communaux :

- Amélioration de la gouvernance communale.
- Créer la proximité en la commune et les populations
- Sensibilisation du personnel sur la conscience professionnelle

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Tableau 3.28 : SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS A BAHAM

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
Secteur Eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau.	Points d'eau supplémentaires		
	Insatisfaction des besoins en eau dans les ménages à cause des interruptions			
	Eloignement des points d'eau.			
	Coût d'approvisionnement en eaux	Sensibiliser / éduquer la communauté sur l'importance de leurs contributions financières à la maintenance et l'entretien de l'ouvrage hydraulique. Sensibiliser le COGES/Communauté sur l'importance de la tenue d'une comptabilité transparente		

	Mauvaise qualité de l'eau.	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants.		
	Mauvaise gestion des points d'eau.	Amélioration de la gestion des points d'eau existants à travers la mise en place		
	Réseau d'adduction d'eau communal méconnu du public	/actualisation d'un système opérationnel de maintenance (entretien et réhabilitation) des ouvrages hydrauliques au niveau des villages/quartiers.		
	Faible contribution de la commune et du COGES à la maintenance et à la gestion des points d'eaux	Renforcer les capacités des COGES sur la gestion transparente et la comptabilité simplifiée, la maintenance des ouvrages, le suivi évaluation-participatif, la prise en compte des aspects socio-environnementaux. Formaliser la mise en place du COGES et définir de manière consensuelle son statuts et les règlements de fonctionnement		
	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne. En particulier en milieu rural	Remise en service des points d'eau en panne.		

Secteur Santé	Eloignement des formations sanitaires.	Formation sanitaire supplémentaire.		
	Manquements liés au personnel des formations sanitaires.	Sensibilisation du personnel à la conscience professionnelle		
	Païement des frais non réglementaires			
	Coût élevé de l'accès aux soins de santé.			
	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements.	Equipement des Formations sanitaires.		
	Mauvaise qualité des services offerts.			
	Insuffisance de médicaments.	Approvisionnement en médicaments.		
Secteur Education	Insuffisance des enseignants	Mettre à la disposition des établissements du personnel fonctionnaire supplémentaire		
	Coût élevé des frais d'APEE	Augmentation des salles de classes		
		Sensibilisation du personnel à l'éthique et la conscience professionnelle		
		Equipement des établissements scolaires		
	Eloignement des services d'éducation.	Créer des établissements plus proches.		

	Manquements liés au personnel.	Sensibilisation du personnel à l'éthique et la conscience professionnelle		
	Qualité de l'éducation au public peu assurée			
	Insuffisance des salles de classes	Augmentation des salles de classes		
	Jumelage des Classes			
	Une moyenne de 75 élèves par classe dans le primaire			
	Insuffisance d'équipement	Ajouter les équipements		
Services communaux	Non visibilité de l'action communale.	Plus de communication sur les actions de la Commune.		
	Non implication des populations dans la gestion communale.	Plus de proximité avec les administrés.		
	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers.	Plus de transparence dans la gestion.		
	Manque de confiance envers l'exécutif			

	Manquements liés au Personnel communal.	Sensibilisation du personnel à l'éthique et la conscience professionnelle		
--	---	---	--	--

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Tableau 3.29 : PLAN D' ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Approvisionnement en eau potable								
1. Augmenter le nombre de points d'eau.	Créer de nouveaux points d'eau	Localisation des zones non couvertes par les points d'eau existants.	CCD/Chef de village ou quartier/ AIMEE	A déterminer		Villages/ quartiers nécessitant les points d'eaux connus	A déterminer	Quartiers/ Villages	Base d'information de la Commune Villages/ quartiers	Décompte des villages/ quartiers sans point d'eau ou éloignés de ceux existants
		Dénombrement des ménages bénéficiaires.	CCD/Chef de village ou quartier/AIMEE	A déterminer		Les ménages ayant un besoin en eau non satisfait connus	300	Un minimum de 300 ménages pour un point d'eau	Assemblée villageoise COGES CCD	Décompte des ménages
		Choix de la solution (AEP, Forage, puits amélioré, source d'eau à améliorer).	Maire/Elite/CCD/Chef de village ou quartier/AIMEE	A déterminer		Un seul type est adopté	A déterminer	Choix de la population	Population/ partenaires	Sondage de la population
		Choix du site	Chef de village ou quartier, représentant des communautés	A déterminer		Site localisé	A déterminer	A déterminer	Village/quartiers	Mesure de la surface
		Evaluation des coûts d'installation de ces points d'eau.	Responsable suivi évaluation de la commune / Maire	A déterminer		Diffusion du montant requis pour la réalisation de l'infrastructure	A déterminer	A déterminer	Communes SDE	Appel d'offre Contrat de partenariat

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Mobilisation des ressources nécessaires.	Maire	A déterminer		Main œuvre Matérielle et finance connus	A déterminer	A déterminer	Communauté villageoise Elite Partenaires	Appel d'offre Négociation de partenariat
		Exécution des solutions choisies pour les nouveaux points d'eau.	Technicien	A déterminer		Disponibilité de l'eau pour la population	RAS	RAS	Technicien	Travail manuel/mécanique
	Remettre en service les points d'eau en panne.	Identification des pannes à travers un système opérationnel de maintenance (entretien et réhabilitation) des ouvrages hydrauliques au niveau de l'institution communale	un système de maintenance est mis en place bon état de fonctionnement	A déterminer		Les rapports liés à la maintenance des points d'eaux	A déterminer	A déterminer	Rapport communal d'évaluation du système Rapport de maintenance	Retour d'information des populations
		Renforcer les capacités des COGES sur la gestion transparente et la comptabilité simplifiée, la maintenance des ouvrages, le suivi évaluation-participatif, la prise en compte des aspects socio-environnementaux	Commune (service Technique) DDMINEE	A déterminer		Gestion transparente des fonds de maintenance	A déterminer	A déterminer	Rapports de formation/ Rapport de réunion du COGES	Nombre de modules dispensés
2. Améliorer la qualité de l'eau des points d'eau existants	Protéger les points d'eau des éléments nocifs.	Sensibilisation des populations à protéger les points d'eau des torrents,	Commune (service Technique) DDMINEE	A déterminer		Respect des règles d'hygiènes autour des points d'eaux	A déterminer	A déterminer	Assemblés villageois, commune MINEE	Propriété autour du point d'eau

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		des animaux, des seaux pollués, etc.								
		Education des populations à ne pas lessiver au point d'eau, à le nettoyer etc.	Commune (service Technique) DDMINEE	A déterminer		Respect des règles d'hygiène autour des points d'eaux	A déterminer	A déterminer	Assemblés villageois, commune MINEE	Propriété autour du point d'eau
	Traiter les points d'eaux.	Education des populations sur les techniques de potabilisation des eaux.	Commune (service Technique) DDMINEE	A déterminer		Respect des règles d'hygiène autour des points d'eaux	A déterminer	A déterminer	Assemblés villageois, commune MINEE	Eaux respectant les propriétés d'une bonne eau
3. Améliorer la gestion des points d'eau existants	Redynamiser les COGES.	Renforcement les capacités des COGES des points d'eau sur la gestion des biens publics.	Commune (service Technique) DDMINEE	A déterminer		Gestion transparente des fonds de maintenance	A déterminer	A déterminer	Rapports de formation/ Rapport de réunion du COGES	Nombre de modules dispensés
4. Entretenir les infrastructures de stockage, de transport et de distribution de l'eau.	4.1 Sécuriser les ouvrages hydrauliques.	13. Identification des ouvrages en panne pour leur réhabilitation.	Commune (service Technique) DDMINEE	A déterminer		Réduction des interruptions d'eau	A déterminer	A déterminer	Commune/population	RAS
Santé										
Formation sanitaire supplémentaire.	Créer de nouveau centre de santé	Identification des villages / quartiers très éloignés des centres de santé	DDMINSANTE/Chef de village ou quartier	A déterminer		Villages/ quartiers nécessitant les points de santé	A déterminer	Quartiers/ Villages	Base d'information du district de santé Villages/ quartiers	Décompte des villages/ quartiers sans point d'eau ou éloignés de ceux existants
		Dénombrement des ménages bénéficiaires.	DDMINSANTE/Chef de village ou quartier	A déterminer		Les ménages ayant un besoin en santé non satisfait connus			Assemblée villageoise COGES DDMINSANTE	Décompte des ménages
		Soumission de la doléance au		A déterminer						

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		niveau du Minsanté								
Approvisionnement des centres de santé publique en médicaments.	Disponibilité permanente des médicaments nécessaires pour les maladies courantes S'assurer de check-up régulier	S'approvisionner auprès des distributeur agréés	Directeur de la formation sanitaire	Permanence		Les ménages s'approvisionnent des médicaments y compris les sirops à la pharmacie de l'hôpital	A déterminer	A déterminer	Comptabilité de la formation sanitaire Populations	Comptabilité régulière Veil stratégique
Recherche de la conscience professionnelle à tout niveau	Sensibilisation du personnel à la conscience professionnelle	Enquête de satisfaction auprès des populations Sondage du personnel	Directeur de la FOSA	A déterminer		Prime aux employés exemplaires Réduction des frais non reconnus	A déterminer	A déterminer	Personnels Populations	Proportion du niveau de satisfaction
Equiperment des Formations sanitaires.	Achat des équipements nouveaux	Poser la doléance auprès des personnes ressources	Min santé Partenaire Directeur de la FOSA	A déterminer		Satisfaction des patients	A déterminer	A déterminer	Minsanté FOSA	Proportion du niveau de satisfaction
	Maintenance régulière des équipements existant	Check-up régulier des équipements médicaux	Technicien biomédicale de la formation sanitaire	Permanant		Satisfaction des patients	A déterminer	A déterminer	FOSA	Proportion du niveau de satisfaction
Education										
Mettre à la disposition des établissements du personnel	Recruter de nouveau personnel par	Appel à candidature	Gouvernement Commune	A déterminer		Réduction des frais d'APE	A déterminer	A déterminer	Population Délégation Inspection	Sondage des populations

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
fonctionnaire supplémentaire	<i>l'Etat ou la commune</i>					<i>Diminution du jumelage des classes</i>				
Augmentation des salles de classes	<i>Réduction du jumelage des classes</i>	- Identification des ébahissements concernés par le jumelage des classes - identification du Problème (manque d'enseignant ou insuffisance de salles de classes) - Evaluation des coûts d'installation de ces points d'eau. - Mobilisation des ressources nécessaires	Gouvernement Commune	A déterminer		- Réduction des frais d'APE - Diminution du jumelage des classes - Enseignement continu - Qualité de l'enseignement	A déterminer	A déterminer	- Population - Partenaire - Elite - Commune - Gouvernement	<i>Appel d'offre</i>
Recherche de la conscience professionnelle à tout niveau	Sensibilisation du personnel à l'éthique et la conscience professionnelle	- Enquête de satisfaction auprès des populations - Sondage du personnel	Directeur ou proviseur de l'établissement	A déterminer		Prime aux employés exemplaires	A déterminer	A déterminer	Personnels Populations	Proportion du niveau de satisfaction

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Equipement des Formations des établissements.	Achat des équipements nouveaux	Poser la doléance auprès des personnes ressources	Partenaire Directeur APEE Commune	A déterminer		Pratique des élèves toujours assurée Amélioration de la qualité des formations	A déterminer	A déterminer	APEE Commune	Proportion du niveau de satisfaction
	Maintenance régulière des équipements existant	Check-up régulier des équipements	Technicien de l'établissement	Permanant		Pratique des élèves toujours assurée Amélioration de la qualité des formations	A déterminer	A déterminer	APEE Commune	Proportion du niveau de satisfaction
Fourniture des services communaux										
Plus de communication sur les actions de la Commune.	Information des populations des actions et projection de la commune	Séquence d'information dans la radio communauté Incitation des populations à la consultation des babillards.	Communes Population Chef de village	A déterminer		Accroissement des solutions endogène Une forte adhésion du public	A déterminer	A déterminer	Communes Populations	Enquête/ sondage
	Plus de proximité avec les administrés.	Communication des détails possibles lors de la réalisation des projets ; Rapprochement des babillards des populations	Communes Population Chef de village	A déterminer		Accroissement des solutions endogène Une forte adhésion du public	A déterminer	A déterminer	Communes Populations	Enquête/ sondage
	Plus de transparence dans la gestion.	Renforcement les capacités des du personnel sur la	Commune (service Technique)	A déterminer		Gestion transparente des fonds tout en assurant la	A déterminer	A déterminer	Rapports de formation/ Rapport assemblées villageois	Nombre de modules dispensés

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		gestion des biens publics.				communication aux populations				
Recherche de la conscience professionnelle à tout niveau	Sensibilisation du personnel à l'éthique et la conscience professionnelle	Enquête de satisfaction auprès des populations Sondage du personnel	Maire	A déterminer		Prime aux employés exemplaires	A déterminer	A déterminer	Personnels Populations	Proportion du niveau de satisfaction

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Dans cette étude initiée par le PNDP, il s'est agi de capter la perception de la satisfaction des populations sur de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. De manière spécifique, il s'agissait de :

- Recueillir auprès des populations et des sectoriels l'existence des biens et services et des infrastructures dans les secteurs susmentionnés ;
- Recueillir aussi d'éventuels dysfonctionnements et les insuffisances services rendus par ces infrastructures, biens et services ;
- Obtenir les attentes des populations ;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

Pour ce fait, L'OSC AFC a appliqué la démarche de Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard prônée par le PNDP. La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes :

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon ;
- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats obtenus ont révélé l'état de non satisfaction des populations et les attentes dans les 4 secteurs.

Dans le secteur de l'hydraulique,

La commune est dotée de plusieurs types de points d'eaux dont les plus connus (par des proportions de plus de 29% de ménages) sont les puits à ciels ouverts, les bornes fontaines, autres types telles que les eaux de pluie et les rivières. Le Réseau d'adduction d'eau communal par contre est moins accessible. Parmi ces divers points d'eaux, certains sont publics et constituent les points d'approvisionnement en eaux d'un peu plus de 27,3% de notre échantillon, donc une part plus grande de la population rurale. Les sources publiques les plus sollicitées par ordre d'importance sont les Forages avec pompe électrique les rivières et les forages avec pompe à motricité humaine.

Les points d'eaux publics peuvent connaître des interruptions au long de la journée ou au cours de l'année soit pour besoin de régulation ou à cause des pannes, les fréquences d'interruption étant plus élevées en milieu rural. Ces interruptions sont causées des pénuries dans certains

ménages principalement ceux urbains, puisqu'ils sont disponibles pour la plupart seulement une fois par jour. Lorsque ces interruptions sont liées aux pannes, la situation peut être régularisée dans un délai de moins d'une semaine selon 55,6% de ménages urbains et 35,3% de ménages ruraux. Toutefois, ces points d'eau peuvent aussi rester hors service des mois durant selon la population rurale. La remise en service de ces points d'eau est principalement l'œuvre des autres partenaires de développement ou des élites de la communauté, la commune y contribuant très faiblement. Même s'agissant de la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau, les autres acteurs sont toujours mis au piédestal. Près de 46,5% de ménages certifient leurs participations, alors que pour la commune ce taux est de 3,5% et pour le COGES de 12,8%. Pourtant, le COGES fonctionne grâce aux contributions financières essentiellement versée par 18,4% les ménages urbains.

Les points d'eaux sont situés à près de 764,1 mètres du ménage et il faut environ 16,6 minutes à pieds pour les atteindre et 14,4 minutes avant de recueillir de l'eau. Le service que rend ces points d'eaux est bon pour plus de 71% de ménages urbains et seulement 35,4% ruraux. En effet, c'est en milieu rural que la couleur, le goût et l'odeur sont le plus accentués. Ainsi, le problème d'insatisfaction est beaucoup plus rural qu'urbain (86% contre 81,1% en milieu urbain). Les raisons de non satisfaction sont par ordre décroissant l'insuffisance des points d'eau, l'éloignement et la mauvaise qualité. En milieu urbain, le coût d'approvisionnement constitue également un problème non négligeable. Les actions à envisager pour améliorer la qualité de l'eau peuvent être le plaidoyer auprès des ONG donateurs, la contribution pour la construction de nouveau point d'eau (main œuvre, dotation des sites et la contribution financière qui est essentiellement urbaine). Certains membres de la population bien que très peu ont exprimé des besoins en eau et qui, sont généralement satisfait dans un délai de moins un mois.

Dans le secteur de la santé,

Dans la commune une proportion relativement élevée de ménages (51,1%) préfère prendre leurs soins de santé dans des centres de santé public. Toutefois, en tenant compte du milieu de résidence, nous constatons qu'en milieu urbain le système privé confessionnel (56,6%) est le plus fréquenté et qu'en milieu rural c'est le public (58,5%). Les raisons motivant le choix du privé sont : la qualité des soins, l'accueil et la disponibilité du personnel, la disponibilité des médicaments et la distance. Pour les ménages optant pour le public, l'hôpital de district constitue le principal choix du milieu urbain (89,2%) et les CSI celui du milieu rural (58,8%). Ce choix est généralement orienté par la proximité. La distance moyenne du ménage à ces FOSA est estimée à 2463,8 mètres en moyen pour le milieu urbain et 9753,7 mètres pour le

milieu rural. Ainsi, en moins de 25 minutes à pieds, il est possible d'atteindre l'infrastructure en milieu urbain.

Ces hôpitaux sont dotés du petit matériel, mais il est possible d'observer l'absence de certains médicaments et ceci en particulier en milieu rural. Le billet de cession est estimé en moyen à 989 f en milieu urbain et 1749f en milieu rural. Un montant qui semble élevé pour plus de 17% de la population communale. L'accueil du personnel est en général bon, ceci en particulier dans le milieu rural.

Parmi les ménages ayant recourt aux soins dans les centres publics, certains, bien qu'en faible proportion (24,66%) semblent ne pas être satisfaites. Les raisons de la non satisfaction sont : la Mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance des médicaments, l'Insuffisance des équipements et le Coût élevé de l'accès aux soins de santé et l'éloignement des FOSA. Ainsi, les actions à envisager pour l'amélioration du service en soins de santé sont principalement liés à la mise en place des formations sanitaires supplémentaires et à l'extension, la ré-habitation et l'équipement de celles existantes.

Dans le secteur de l'éducation,

Nous constatons que le besoin en éducation de la commune est important. Par conséquent, pour acquérir cette éducation, l'ordre d'enseignement public est le plus sollicité par les ménages à tout niveau de la scolarisation. La proportion d'enfants inscrits dans le public est estimée à 79,25% pour la maternelle, 86,45% pour le primaire, 80,43% pour le premier cycle de secondaire, 83,58% pour le second cycle de secondaire et 66,67% pour la formation professionnelle. Ces proportions semblent bien plus élevées en zone rurale à l'exception du secondaire. Pour les quelques ménages qui ont optés pour le privé, les raisons sont par ordre d'importance la qualité de l'éducation et l'éloignement. En ce qui concerne les établissements d'éducation de base disponible dans les villages/quartiers, ils sont pour la plupart à proximité des ménages d'après la confirmation de plus de 83% de ménages. La distance entre le ménage et l'école maternelle dépasse légèrement une centaine de mètre et pour l'école primaire est au-delà de 8000 mètres. Quant aux écoles secondaires et professionnelles, elles sont très peu localisées dans les quartiers/villages.

En ce qui concerne les établissements où fréquentes les enfants du ménage, ils sont en général caractérisés par des cycles incomplets, le manque de tables bancs et la non distribution du manuel scolaire. Ces problèmes sont plus criards en milieu rural. A ceci s'ajoute la régularité des enseignants qui est d'une fonction décroissante du niveau de scolarisation. Le nombre

d'élève par salle de classe est en moyenne inférieur à 50, sauf dans le primaire où il est supérieur à 75. Dans ces établissements, l'inscription est estimée en moyenne à 1829F pour la maternelle, 2730F pour le primaire et 5297F pour le secondaire. Seulement, le frais d'APEE semblent bien plus élevé et peut être estimé à plus de 14500F au secondaire. Ces frais d'APEE sont utilisés pour la réhabilitation des ouvrages. En effet, une proportion non négligeable de ménages (10,48%, 35,87% et 33,33% à la maternelle, au primaire et au secondaire respectivement) atteste que c'est l'APEE qui s'occupe de la réfection des ouvrages.

Parmi les ménages ayant recouru à l'éducation dans le public, certains, bien qu'en faible proportion (2,22%, 9,21% et 9,52% dans la maternelle, le primaire et le secondaire respectivement) semblent ne pas être satisfaits. Les raisons d'insatisfaction sont dans l'ordre d'importance les Coûts élevés de la scolarité, l'Absence de distribution de manuels scolaires, l'Eloignement de l'établissement et autres. Pour le primaire il s'agit de l'Absence de distribution de manuels scolaires, l'Eloignement de l'établissement, les Coûts élevés de la scolarité, autres, l'Insuffisance de salles de classe et l'Insuffisance d'équipements. S'agissant du secondaire nous notons les Coûts élevés de la scolarité et l'Absence de distribution de manuels scolaires. « Autres » est constitué en grande majorité de l'insuffisance d'enseignants. Les principales actions à envisagées pour l'amélioration de l'éducation sont la Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle et le Suivi rapproché des relations parents/enseignants dans l'ensemble des établissements.

Dans la commune,

La commune de Baham rend plusieurs services aux populations dont les plus importants sont l'Acte de naissance (11,1%) et la Légalisation des documents officiels (10,2%). Ces services sont rendus à des délais variables et l'accueil du personnel communal est en grande majorité jugé bon. Ces délais semblent très longs pour certains services (Aménagement des espaces verts et de loisir, Aménagement des voiries et éclairage public) comme l'affirme plus de la moitié des ménages les désirant. Les facteurs rendant ces délais longs sont nombreux et varient selon le type de services. Mais, nous retenons que, l'indisponibilité ou l'absence du personnel, l'incompétence du personnel et la Mauvaise organisation des services sont les plus indexés. Les statistiques relatives à l'engagement citoyen dans la commune montrent que la population rurale est non seulement celle qui a le plus d'informations sur les actions et le budget de la commune, mais aussi celle qui certifie la plus être impliquée dans les actions de développement de la commune.

Le niveau d'insatisfaction estimé à 16,83% constitue un problème principalement urbain. Cette insatisfaction est particulier liée à la Méconnaissance des actions menées par la commune, la Non information des populations de la gestion communale, la corruption, le manque de professionnalisme, le manque de confiance envers l'exécutif et la Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers. Ainsi, les actions envisagées en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale sont : la Participation aux activités communautaires (63,11%), l'Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion (40,98%) et enfin la Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune et la Consultation du babillard de la commune (22,95% chacun).

BIBLIOGRAPHIE

Martínez-Vázquez, J., Lago-Peñas, S., & Sacchi, A. (2017). The impact of fiscal decentralization: A survey. *Journal of Economic Surveys*, 31(4), 1095-1129.

République du Cameroun, 2004a Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation.

République du Cameroun, 2004b Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

République du Cameroun, 2004c Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions

République du Cameroun, 2019 Loi n°2019/024 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ***** MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ***** SECRETARIAT GENERAL ***** PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF ***** CELLULE NATIONALE DE COORDINATION		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ***** MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT ***** GENERAL SECRETARY ***** NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM ***** NATIONAL COORDINATION UNIT
--	---	--

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification	
SIQ01	Région _____
SIQ02	Département _____
SIQ03	Lot de Communes _____
SIQ04	Commune _____
SIQ05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ? _____
SIQ06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence) _____
SIQ07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non _____
SIQ08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adj. au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____
SIQ09	Téléphone du répondant _____
SIQ10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____
SIQ11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____
SIQ12	Nom du superviseur communal _____
SIQ13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____
SIQ14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
SIQ15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	[]	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []
B. Puits avec pompe électrique	[]	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []
C. Forages avec pompe à motricité humaine	[]	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []
D. Forage avec pompe électrique	[]	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []
E. Borne-fontaine	[]	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []
F. Source	[]	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []
G. Réseau d'adduction d'eau communal	[]	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []	[] [] [] []

1/2

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63 ; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
 E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroon@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)		☐	
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		☐ ☐ ☐
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		☐
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	☐
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	☐
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	☐
		X. Autres (à préciser) _____	☐

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	☐	☐	☐ ☐ ☐
B. Délivrance des documents d'urbanisme	☐	☐	☐ ☐ ☐
C. Aménagement des voiries	☐	☐	☐ ☐ ☐
D. Gestion des déchets / Assainissement	☐	☐	☐ ☐ ☐
E. Légalisation des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐
F. Authentification des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐
G. Hygiène et salubrité	☐		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	☐		
I. Aménagement des aires de jeux	☐		
J. Eclairage public	☐		
K. Transport public	☐		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	☐		
X. Autres (à préciser) _____	☐		

**ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET
SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN
CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)**

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

<i>Section 1 : Identification</i>		
SIQ01	Région _____	[] []
SIQ02	Département _____	[] []
SIQ03	Numéro du Lot de Communes _____	[] []
SIQ04	Commune _____	[] [] [] []
SIQ05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	[] [] [] [] [] []
SIQ06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []
SIQ07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	[]
SIQ08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	[]
SIQ09	Téléphone du répondant _____	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
SIQ10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
SIQ11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
SIQ12	Nom du superviseur communal _____	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
SIQ13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
SIQ14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	[]
SIQ15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	[]

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐				☐	☐	☐	☐	☐	☐
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐				☐	☐	☐	☐	☐	☐
C. Hôpital de district	☐				☐	☐	☐	☐	☐	☐
D. Hôpital régional	☐				☐	☐	☐	☐	☐	☐
E. Hôpital de référence	☐				☐	☐	☐	☐	☐	☐
F. Formation sanitaire privée	☐				☐	☐	☐	☐	☐	☐
X. Autres (à préciser)	☐				☐	☐	☐	☐	☐	☐
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					☐				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					☐				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?									



**ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET
SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN
CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)**

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification	
S1Q01	Région _____
S1Q02	Département _____
S1Q03	Lot de Communes _____
S1Q04	Commune _____
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____
S1Q06	Téléphone du répondant _____
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____
S1Q09	Nom du superviseur communal _____
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____
S1Q11	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Primaire	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l'ordre d'enseignement du cycle ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l'ordre d'enseignement du cycle ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'ordre d'enseignement du cycle ?	
Maternel	A. Public	_____	_____	_____	_____	
	B. Privé laïc	_____	_____	_____	_____	
	C. Privé confessionnel	_____	_____	_____	_____	
	D. Ecole de parents	_____	_____	_____	_____	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
Primaire	A. Public				
	B. Privé laïc				
	C. Privé confessionnel				
	D. Ecole de parents				
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?				
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?				
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non				
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

SIQ01	Région	
SIQ02	Département	
SIQ03	Lot de Communes	
SIQ04	Commune	
SIQ05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres	
SIQ06	Téléphone du répondant	
SIQ07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
SIQ08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
SIQ09	Nom du superviseur communal	
SIQ10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X Y Z	
SIQ11	Résultat de la collecte	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
SIQ12	Appréciation de la qualité de l'enquête :	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public				
B. Privé laïc				
C. Privé confessionnel				
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non			
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?			
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non			

1/1

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION		
SIQ01	Région _____	☐
SIQ02	Département _____	☐
SIQ03	Commune _____	☐
SIQ04	Lot de communes _____	☐
SIQ05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	☐
SIQ06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	☐
SIQ07	Nom de la localité _____	☐
SIQ08	Numéro de structure _____	☐
SIQ08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	☐
SIQ09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	☐
SIQ10	Nom du chef de ménage _____	☐
SIQ11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	☐
SIQ12	Nom de l'enquêté _____	☐
SIQ13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	☐
SIQ14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	☐
SIQ15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	☐
SIQ16	Téléphone de l'enquêté _____	☐
SIQ17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐
SIQ18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐
SIQ19	Nom de l'enquêteur _____	☐
SIQ20	Nom du superviseur communal _____	☐
SIQ21	Résultat de la collecte 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	☐
SIQ22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	☐

CODES SIQ13

1 = Chef de Ménage 3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e) 5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage 4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e) 6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7 = Domestique

Section II. EAU POTABLE		
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre	1=oui 2=non 8=NSP
A. Puits avec pompe à motricité humaine		☐

Section III. SANTE		
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas	☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15	☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	☐ A. Eloignement des formations sanitaires ☐ B. Mauvaise qualité des services offerts ☐ C. Absentéisme du personnel ☐ D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire ☐ E. Monnayage des soins ☐ F. Insuffisance de médicaments ☐ G. Mauvaise qualité des équipements ☐ H. Insuffisance des équipements ☐ I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé ☐ X. Autres (à préciser) :
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	☐ A. Formations sanitaires supplémentaires ☐ A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles ☐ A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires ☐ B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes ☐ B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires ☐ B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ☐ C. Amélioration de la gestion des FOSA ☐ C1. La redynamisation du COSA/COGE ☐ C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements ☐ C3. L'accueil et la prise en charge des patients ☐ C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière ☐ C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel ☐ C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical ☐ D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé ☐ D1. Subvention de la COSA ☐ D2. Le Développement de partenariats publics-privés ☐ D3. La négociation des jumelages et intercommunalités ☐ X. Autres à préciser

Section IV. EDUCATION				
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	☐	☐	☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans				
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐

Section II. EAU POTABLE			
	village/quartier ?	B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → S2Q18		☐
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		☐ ☐
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → S2Q07		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q08		☐
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		☐
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encercler la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	☐
		B=Etat	☐
		C=Une élite	☐
		D=Le comité de gestion du point d'eau	☐
		E=Chef de village/quartier	☐
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	☐
		H = Ne sait pas	☐
	X=Autres partenaires :	☐	
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encercler la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ? A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE		
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1=Très bon 2= Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais	☐
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	☐
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	☐
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	☐
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?	☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18	☐
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	☐ A. Maire (commune) ☐ B. Etat (sectoriels) ☐ C. Une élite ☐ D. Le comité de gestion du point d'eau ☐ E. Chef de village/quartier ☐ F. Autorités administratives ☐ G. CAMWATER/SNEC/CDE ☐ X. Autres partenaires :
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18	☐
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année	☐ ☐ ☐ ☐
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerlez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.	☐
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	☐ A. Eloignement du point d'eau ☐ B. Mauvaise qualité de l'eau ☐ C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau ☐ D. Mauvaise gestion du point d'eau ☐ E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne ☐ F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau ☐ X. Autres à préciser :
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	☐ A. Points d'eau supplémentaires ☐ A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire ☐ A2 Donation du site de construction d'un point d'eau ☐ A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc...) ☐ B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants ☐ B1 Redynamisation/mise en place du COGES ☐ B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau ☐ B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES ☐ B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES ☐ B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau ☐ C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants ☐ C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité ☐ C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau ☐ X. Autres à préciser

Section III. SANTE		
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP ☐ A. Centre de santé intégrée ☐ B. Centre Médical d'Arrondissement ☐ C. Hôpital de district

Section III. SANTE			
		D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		☐
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
		A. ciseaux	☐
		B. Seringues	☐
		C. Alcool	☐
		D. Coton	☐
		E. Bétadine	☐
		F. Thermomètre	☐
		G. tensiomètre	☐
		H. Balance	☐
		I. Gants	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	☐
		A. Maternité	☐
		B. Pédiatrie	☐
		C. Laboratoire	☐
		D. Petite Chirurgie	☐
		E. Hospitalisation	☐
		X. Autres à Préciser : _____	☐
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible		☐
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12		☐

Section III. SANTE		
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15	☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	☐ A. Eloignement des formations sanitaires ☐ B. Mauvaise qualité des services offerts ☐ C. Absentéisme du personnel ☐ D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire ☐ E. Monnayage des soins ☐ F. Insuffisance de médicaments ☐ G. Mauvaise qualité des équipements ☐ H. Insuffisance des équipements ☐ I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé ☐ X. Autres (à préciser) :
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	☐ A. Formations sanitaires supplémentaires ☐ A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles ☐ A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires ☐ B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes ☐ B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires ☐ B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ☐ C. Amélioration de la gestion des FOSA ☐ C1. La redynamisation du COSA/COGE ☐ C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements ☐ C3. L'accueil et la prise en charge des patients ☐ C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière ☐ C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel ☐ C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical ☐ D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé ☐ D1. Subvention de la COSA ☐ D2. Le Développement de partenariats publics-privés ☐ D3. La négociation des jumelages et intercommunalités ☐ X. Autres à préciser

Section IV. EDUCATION				
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	☐	☐	☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans				
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION					
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Concessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	☐	☐	☐	☐
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	☐	☐	☐
		Coût	☐	☐	☐
		Qualité de l'éducation	☐	☐	☐
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	☐	☐	☐	☐
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné					
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km				
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures				
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION					
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				☐
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	☐	☐		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisé(s) dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	☐	☐	☐	☐
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	☐	☐	☐	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	☐	☐	☐	
	B. Durée	☐	☐	☐	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	☐	☐	☐	
	D. Non reddition des comptes	☐	☐	☐	
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)

Section IV. EDUCATION					
	du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Autres frais ----- ------(en FCFA)	Autres frais ----- ------(en FCFA)	Autres frais ----- ------(en FCFA)	Autres frais ----- ------(en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	☐	☐	☐	☐
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagés, qui s'occupe des réparations ? Autre intervenant ? A. L'APEE ☐ B. Le Maire (Commune) ☐ C. Une organisation du village ☐ D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP ☐ E. Les Elites ☐ X. Autres partenaires (à préciser) ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement ☐ B. Insuffisance de salles de classe ☐ C. Insuffisance d'équipements ☐ D. Insuffisance des écoles ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐

Section IV, EDUCATION					
	E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24a	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24b	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquittement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNALES

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Si autre réponse, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long Si S5Q04=1 → S5Q06	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est-ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=Incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des voiries	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Transport public	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Eclairage public	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Authentification des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser)	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐

10/11

Section V. SERVICES COMMUNAUX		
SSQ08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
SSQ08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
SSQ09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
SSQ10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
SSQ11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
SSQ12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à SSQ14	☐
SSQ13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____
SSQ14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____

Observations sur l'enquête

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d’actions)